



MINISTÈRE DES FINANCES

**Comptes
publics
de l'ONTARIO**

2006-2007

**RAPPORT ANNUEL
ET ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS**





MINISTÈRE DES FINANCES

**Comptes
publics
de l'ONTARIO**

2006-2007

**RAPPORT ANNUEL
ET ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

**L'honorable
James K. Bartleman
Lieutenant-gouverneur de l'Ontario**

Plaise à votre Honneur,

Le soussigné a l'honneur de présenter les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, conformément aux exigences de la *Loi sur le ministère du Trésor et de l'Économie*.

Respectueusement soumis,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Sorbara', with a stylized flourish at the end.

L'honorable Greg Sorbara
Ministre des Finances
Toronto, août 2007

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	iii
Introduction.....	1
Présentation des comptes publics.....	3
Rapport annuel.....	3
Volumes complémentaires	4
Énoncé de responsabilité.....	5

ÉTUDE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

Faits saillants.....	9
Analyse des résultats de 2006–2007	11
Revenus de 2006–2007	11
Charges de 2006–2007.....	13
Programme d'emprunts et d'investissements dans l'infrastructure 2006–2007.....	16
Gestion gouvernementale des finances.....	18
Prudence du plan de 2006–2007.....	18
Rapport préélectoral.....	19
Gestion financière en cours d'exercice.....	19
Résultats provisoires.....	20
Répercussions sur les périodes de planification futures.....	21
Aperçu des résultats financiers des dix dernières années.....	23
Revenus : Aperçu sur 10 ans	25
Charges : Aperçu sur 10 ans.....	27
Investir dans l'infrastructure de l'Ontario et réduire la dette provinciale.....	28
La valeur d'une démarche responsable	29

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport du vérificateur.....	33
État consolidé des résultats.....	35
État consolidé de la situation financière	36
État consolidé de l'évolution de la dette nette	37
État consolidé des flux de trésorerie	38
Notes complémentaires aux états financiers consolidés.....	39
Annexes aux états financiers consolidés	63
Sources de renseignements supplémentaires.....	80

AVANT-PROPOS

J'ai le plaisir de vous présenter les Comptes publics de l'Ontario 2006–2007. Ces comptes confirment un excédent de 2,3 milliards de dollars en 2006–2007 et un deuxième budget équilibré consécutif.

Lorsque le gouvernement a pris le pouvoir en octobre 2003, l'Ontario était aux prises avec de nombreux déficits. Nos systèmes d'éducation et de soins de santé battaient de l'aile. Nos investissements dans l'infrastructure ne suffisaient pas à répondre aux besoins. Les chances de réussite des personnes les plus vulnérables de l'Ontario étaient faibles.

Parallèlement, l'Ontario était aux prises avec un déficit financier de 5,5 milliards de dollars, résultant d'un écart entre les revenus et les dépenses de 2000–2001 à 2003–2004. Au cours de cette période, les dépenses des programmes de la province ont augmenté de 21 pour cent, alors que les revenus fiscaux ont diminué de 0,7 pour cent. Ce déséquilibre a créé les conditions menant à un déficit structurel.

Notre mandat était clair : permettre à l'Ontario de recouvrer la santé financière, combler les déficits en matière d'éducation et de perfectionnement, de soins de santé et d'infrastructure, élargir les perspectives pour tous les Ontariens et Ontariennes et rendre l'économie plus dynamique.

Notre premier budget a présenté des mesures visant à éliminer le déficit structurel de l'Ontario, tout en investissant dans nos grandes priorités : la santé et l'éducation. Le budget de 2005 a permis d'effectuer l'investissement le plus important en éducation postsecondaire depuis une génération. Le budget de 2006 a permis d'investir 1,2 milliard de dollars dans le transport en commun, le réseau routier et les ponts par l'entremise de l'initiative Transports-Action Ontario.

Au cours de cette période, nous avons constamment réduit le déficit de l'Ontario au moyen d'une démarche plus rigoureuse incluant un processus de planification financière prudente, de mesures visant à contrôler les dépenses dans des secteurs non prioritaires et d'investissements clés en vue de renforcer l'économie de l'Ontario. Les Comptes publics de 2005–2006 ont présenté un budget équilibré, même si le déficit structurel n'avait pas été entièrement éliminé et que l'horizon économique de l'Ontario paraissait incertain.

La hausse des prix du pétrole, la vigueur du dollar canadien et le ralentissement économique aux États-Unis ont entraîné une période de croissance économique plus modeste en Ontario au troisième trimestre de 2006. À l'automne 2006, afin d'en limiter les répercussions, nous avons adopté un certain nombre de mesures ciblées qui visaient à venir en aide aux travailleurs licenciés ou dont l'emploi était menacé, à accélérer les projets d'infrastructure, à favoriser le commerce interprovincial et à donner un nouvel élan au tourisme.

Au quatrième trimestre de 2006, le secteur privé prévoyait que la croissance du produit intérieur brut (PIB) de l'Ontario se renforcerait au cours des trois années suivantes. Les Comptes

économiques de l'Ontario au premier trimestre de 2007 confirment que la province a retrouvé un taux de croissance plus sain, affichant une hausse du PIB de 0,7 pour cent.

Le budget de 2007 a permis de poursuivre les investissements dans l'éducation, les soins de santé et l'infrastructure, tout en lançant des initiatives visant à élargir les perspectives pour les enfants et les familles et à protéger l'environnement. Cet autre budget équilibré laissait également entrevoir la possibilité d'afficher cinq excédents consécutifs.

Au cours de son mandat, le gouvernement a franchi un certain nombre d'étapes visant à augmenter la transparence et la responsabilisation. La *Loi sur la transparence et la responsabilité financières*, adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario en 2004, exige que le gouvernement publie un rapport sur les finances de l'Ontario avant la tenue d'une élection générale, qu'il fera examiner par le vérificateur général. La province a publié son premier *Rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario* le 23 avril 2007 et le vérificateur général a publié les résultats de son examen le 18 juin 2007. Entre autres choses, celui-ci confirme que les prévisions du gouvernement en ce qui a trait aux charges et aux revenus sont raisonnables et que les hypothèses, sur lesquelles se fondent ces prévisions, sont conformes aux plans du gouvernement.

Le présent rapport annuel, qui fait partie des comptes publics de l'Ontario, confirme que le budget de 2006–2007 est équilibré. En fait, nous avons dépassé nos objectifs financiers en affichant un excédent de 2,3 milliards de dollars. Les résultats de l'Ontario sont semblables à ceux de la plupart des autres territoires de compétence canadiens, dont la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse, l'Alberta et la Colombie-Britannique, qui ont chacun enregistré, en 2006–2007, des excédents dépassant largement les plans budgétaires. Bien que le gouvernement fédéral n'ait pas encore publié ses comptes publics pour l'exercice 2006–2007, tout indique qu'il affichera des excédents dépassant son plan budgétaire.

Les résultats de l'Ontario démontrent que notre économie est en croissance et que notre démarche en matière de gestion financière, qui se fonde sur la rigueur et la prudence, a obtenu du succès. Une « sagesse dans la pratique consistant à injecter une bonne dose de prudence dans les projections de revenus budgétaires » a été remarquée par le vérificateur général dans son examen de notre rapport préélectoral.

Le présent rapport annuel expose en détail les résultats d'un exercice du mandat de ce gouvernement. Il énumère avec précision les mesures que nous avons adoptées pour :

- transformer nos écoles en de meilleurs lieux d'apprentissage;
- élargir la portée de nos collèges et universités;
- réduire les temps d'attente dans le secteur de la santé et construire de nouveaux centres de santé;
- aborder les dures réalités de la pauvreté;
- construire et réparer l'infrastructure de l'ensemble de la province;

- élargir les débouchés dans les lieux de travail de l'Ontario;
- créer une province plus verte et plus propre;

... et plus encore.

Notre plan fonctionne. L'Ontario a repris la voie de la croissance et est entré dans une nouvelle ère de budgets équilibrés et d'excédents durables. Cette force nous donne la possibilité de devenir une province encore plus forte dans les années à venir.



L'honorable Greg Sorbara
Ministre des Finances

INTRODUCTION

Le présent rapport annuel, qui fait partie des comptes publics de la province de l'Ontario, décrit la situation financière de l'Ontario et les résultats des activités pour l'exercice terminé le 31 mars 2007. Ce rapport est l'un des principaux documents financiers d'obligation redditionnelle de la province et regroupe les résultats financiers de la dernière année. Il présente le résultat final du budget de 2006–2007 publié en mars 2006 et explique les différences entre les résultats financiers réels de l'exercice et les prévisions.

La province a franchi un certain nombre d'étapes en vue d'améliorer la production de rapports financiers dans le but d'accroître la transparence et la responsabilisation. Une partie des efforts déployés a servi à publier le budget et le présent rapport annuel plus rapidement et d'en améliorer la présentation. Soulignant encore davantage son engagement à fournir des renseignements financiers opportuns et utiles, la province a publié cette année le premier *Rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario* conformément aux exigences de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*. Premier document du genre à être publié au Canada, le rapport préélectoral a fait l'objet d'un examen indépendant par le vérificateur général de la province, qui a mentionné que « le rapport renforce la responsabilité et la transparence du processus de planification financière du gouvernement ».

L'étude et l'analyse des états financiers que contient le présent rapport annuel s'appuient sur l'engagement à faire preuve d'ouverture et de transparence dans la divulgation de l'information financière. Ils ont été réorganisés afin d'en faciliter la compréhension et de souligner les principes de gestion financière qui sous-tendent l'amélioration de la santé financière de la province au cours des dernières années.

La production des Comptes publics de l'Ontario exige un travail d'équipe ainsi que la collaboration d'un grand nombre d'employés des ministères et des organismes publics et parapublics. De plus, le Bureau du vérificateur général joue un rôle essentiel relativement à l'examen des états financiers de la province et à la production de rapports à cet égard. J'aimerais remercier tous ceux et celles qui ont participé à la préparation des Comptes publics 2006–2007 pour leur très importante contribution.

Les commentaires sur les comptes publics sont les bienvenus. Veuillez nous faire parvenir vos idées par courriel à l'adresse annualreport@ontario.ca ou par écrit au Bureau du contrôleur provincial, Objet : Rapport annuel, Ministère des Finances de l'Ontario, premier étage, Édifice Frost Sud, 7, Queen's Park Crescent, Toronto (Ontario) M7A 1Y7.



Bruce L. Bennett, CA
Sous-ministre adjoint et contrôleur provincial
Ministère des Finances de l'Ontario

PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les Comptes publics de la province de l'Ontario comprennent le présent rapport annuel et trois volumes complémentaires.

Rapport annuel

Le rapport annuel comprend les états financiers consolidés de la province de l'Ontario ainsi que l'étude et l'analyse des états financiers expliquant les résultats plus en détail.

Les états financiers consolidés se composent de plusieurs documents et annexes :

- Le rapport du vérificateur général sur les états financiers consolidés indique que ceux-ci rendent compte avec impartialité des activités du gouvernement conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.
- L'état consolidé des résultats rend compte de l'excédent ou du déficit annuel découlant des activités de cette période. Il présente les revenus du gouvernement, les coûts des services et autres charges et les différences entre ces éléments.
- L'état consolidé de la situation financière présente les ressources financières de la province en regard de ses obligations. Cela permet de déterminer la dette nette. Le déficit accumulé de la province correspond à sa dette nette moins la valeur de ses immobilisations corporelles et de l'actif net des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges.
- L'état consolidé de l'évolution de la dette nette rend compte de l'incidence combinée sur la dette nette de l'excédent ou du déficit annuel de la province et des investissements en cours d'exercice de celle-ci dans les immobilisations corporelles et dans l'actif net des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges.
- L'état consolidé des flux de trésorerie fait état des sources de liquidités et de l'utilisation de celles-ci durant la période. Les activités d'exploitation du gouvernement, y compris l'excédent ou le déficit annuel, et les modifications apportées à ses investissements financiers, peuvent exiger ou fournir des fonds au cours de l'exercice. Les augmentations de la dette correspondent à une entrée de liquidités, alors que les investissements dans les immobilisations corporelles et dans l'actif net des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges correspondent à une sortie de liquidités.
- Les notes et les annexes donnent des précisions sur les postes des différents états et font partie intégrante des états financiers consolidés. Les notes comprennent en outre un résumé des principales conventions comptables s'appliquant à la rédaction des états financiers.

Volumes complémentaires

- Le volume 1 contient les états des ministères et des annexes détaillés sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères portent sur les activités financières des ministères. Ils sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comparent les crédits autorisés aux dépenses réelles. Les charges des ministères comprennent toutes les charges autorisées par l'Assemblée législative, mais excluent les redressements découlant de la consolidation des organismes publics dont les charges ne sont pas autorisées.
- Le volume 2 contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés provinciaux qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, ainsi que divers autres états financiers.
- Le volume 3 contient le détail des paiements faits par les ministères.

ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ

Les états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement de l'Ontario conformément aux mesures législatives et selon les principes comptables gouvernementaux recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, s'il y a lieu, les recommandations du Conseil des normes comptables (CNC) de l'ICCA.

La section du présent rapport annuel consacrée à l'étude et à l'analyse des états financiers est également préparée par le gouvernement de l'Ontario conformément aux mesures législatives et aux principes et pratiques de présentation de l'information financière des gouvernements recommandés par le CCSP.

Le gouvernement accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité des états financiers consolidés ainsi que de l'étude et de l'analyse des états financiers.

Le gouvernement est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers consolidés entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les éléments d'actif sont dûment protégés et que les renseignements financiers servant à la préparation de ces états financiers consolidés sont fiables.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario et son rapport se trouve à la page 33 du présent document.



Colin Andersen
Sous-ministre

7 août 2007



Philip Howell
Sous-ministre associé

7 août 2007



Bruce L. Bennett, CA
Sous-ministre adjoint
et contrôleur provincial

7 août 2007

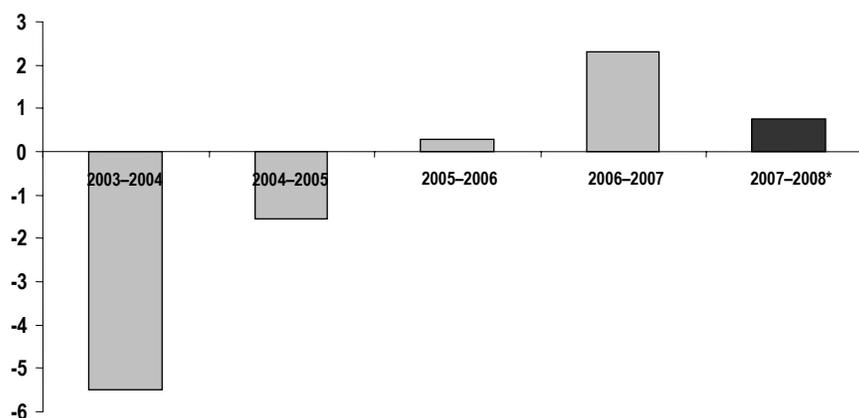
ÉTUDE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

FAITS SAILLANTS

- Les résultats financiers de l'Ontario ont continué de s'améliorer, la province affichant un excédent de 2,3 milliards de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, alors qu'elle avait déclaré un déficit de 5,5 milliards de dollars en 2003–2004.

Le retour des excédents

(milliards de dollars)



* Excédent prévu pour 2007–2008, en supposant que la réserve de 750 millions de dollars en cas d'événements défavorables imprévus ne sera pas nécessaire. Si la réserve s'avère nécessaire, le budget devrait être tout de même équilibré.

- Le budget de 2007 concluait que l'Ontario pouvait enregistrer cinq excédents consécutifs de 2005–2006 à 2009–2010, en fonction des résultats de 2007–2008. Le présent rapport annuel confirme la réalisation d'un deuxième excédent consécutif pour l'exercice 2006–2007. Cet excédent comprend un certain nombre de gains ponctuels qui ne devraient pas être reportés aux années à venir. Néanmoins, le plan financier de la province mis à jour pour 2007–2008 indique que l'Ontario est nettement en voie d'atteindre cinq excédents consécutifs.
- Une meilleure gestion financière et un excellent rendement financier ont permis à la province d'éliminer son déficit annuel plus tôt que prévu, tout en améliorant les services et en effectuant des investissements importants dans des éléments d'infrastructure essentiels.
- Le total des dépenses dans les secteurs principaux que sont l'éducation, les soins de santé, les services à l'enfance et les services sociaux a augmenté de 11,7 milliards de dollars entre 2003–2004 et 2006–2007. Parallèlement, la province a effectué des investissements importants dans de nouveaux bâtiments et de nouvelles installations pour les hôpitaux, les écoles, les collèges et les universités, les réseaux de transport et de transport en commun et autres éléments d'actif importants.

- Les investissements de la province dans les services essentiels et l'infrastructure ont entraîné des changements réels et mesurables dans la vie des Ontariennes et des Ontariens : les enfants et les jeunes réussissent mieux à l'école, les temps d'attente pour les principales interventions médicales sont plus courts, notre système de soins de santé répond à la demande de façon plus efficace et l'intendance de l'air et de l'eau en Ontario a été renforcée.

Comparaison des résultats réels de 2006–2007 avec le plan budgétaire (milliards de dollars) **Tableau I**

	Budget 2006–2007	Chiffres réels 2006–2007	Différence
Revenus	85,7	90,4	4,7
Charges			
Programmes	77,7	79,3	1,6
Intérêt sur la dette	9,4	8,8	(0,6)
Total des dépenses	87,1	88,1	1,0
Excédent (déficit) annuel¹	(1,4)	2,3	3,6

¹ Une réserve de 1 milliard de dollars incluse dans le plan budgétaire ne figure pas dans les résultats ci-dessus, étant donné qu'elle n'a pas été utilisée au cours de l'exercice.

Nota : Comme les montants budgétés et les variations connexes ont été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

- Les revenus ont dépassé de 4,7 milliards de dollars les prévisions contenues dans le plan financier de 2006–2007 présenté dans le budget de mars 2006. Ce changement résulte d'une augmentation imprévue et à durée limitée des paiements de transfert fédéraux de 0,5 milliard de dollars et d'un gain ponctuel de 0,6 milliard de dollars provenant du premier appel public à l'épargne de Teranet. Il inclut en outre un redressement ponctuel de 1,4 milliard de dollars des revenus fiscaux des années précédentes. Les revenus fiscaux de 2006–2007 ainsi que les revenus provenant des sociétés d'État et d'autres sources ont également été supérieurs aux prévisions.
- Le gouvernement a utilisé environ le tiers des revenus supplémentaires pour augmenter ses dépenses globales de 1,6 milliard de dollars dans les secteurs prioritaires. Les deux tiers restants sont allés à la réduction du déficit accumulé de la province.
- Les excédents annuels de 2,3 milliards de dollars cette année et de 0,3 milliard de dollars en 2005–2006 ont réduit le déficit accumulé de 2,6 milliards de dollars.
- Une bonne partie des renseignements qui sous-tendent ces résultats finaux positifs ont été abordés plus tôt cette année dans le budget de 2007, qui présentait les résultats provisoires de 2006–2007. La différence par rapport à l'excédent prévu de 0,3 milliard de dollars tient compte de nouveaux renseignements sur les revenus ainsi que des charges finales, qui ont été inférieures à celles prévues dans les résultats provisoires.

- Les résultats des quatre dernières années et l'amélioration des perspectives pour les années à venir mettent en évidence la sagesse de la démarche prudente et rigoureuse du gouvernement en matière de gestion financière. Cette démarche continuera à protéger la santé financière de l'Ontario dans les années à venir, à l'avantage de ses citoyens.

ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2006–2007

L'analyse qui suit établit une comparaison entre les résultats réels de 2006–2007 et ceux prévus dans le budget du 23 mars 2006.

Comparaison des résultats d'exploitation de 2006–2007 avec le plan budgétaire (milliards de dollars) **Tableau 2**

	Budget 2006–2007	Chiffres réels 2006–2007	Différence
Revenus			
Impôts	61,3	64,3	3,0
Transferts fédéraux	13,6	14,0	0,5
Revenu des sociétés d'État	3,9	4,2	0,3
Autres revenus non fiscaux	7,0	7,9	0,9
Total des revenus	85,7	90,4	4,7
Charges			
Santé	35,5	35,7	0,2
Éducation, éducation postsecondaire et formation	17,2	17,4	0,2
Services à l'enfance et services sociaux	10,2	10,4	0,2
Autres programmes	14,6	15,8	1,1
Total des charges des programmes	77,7	79,3	1,6
Intérêt sur la dette	9,4	8,8	(0,6)
Total des dépenses	87,1	88,1	1,0
Excédent (déficit)	(1,4)	2,3	3,6

Nota : Comme les montants budgétés et les variations connexes ont été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Les revenus ont dépassé de 4,7 milliards de dollars les prévisions du plan budgétaire de mars 2006. La province a utilisé environ le tiers des revenus supplémentaires pour augmenter les dépenses globales des programmes de 1,6 milliard de dollars à l'appui de ses priorités. Les deux tiers restants sont allés à la réduction du déficit accumulé, tout comme l'économie de 0,6 milliard de dollars sur les charges liées aux intérêts de la dette. La province a affiché un excédent de 2,3 milliards de dollars pour l'exercice au lieu du déficit de 1,4 milliard de dollars initialement prévu en mars 2006.

Revenus de 2006–2007

L'augmentation des revenus par rapport aux attentes est attribuable principalement à des revenus fiscaux plus importants en 2006–2007, à des redressements au chapitre des revenus fiscaux des années précédentes, à un gain ponctuel découlant du premier appel public à l'épargne de Teranet, à

une augmentation imprévue et à durée limitée des paiements de transfert fédéraux et à des revenus plus élevés provenant des sociétés d'État.

Les revenus fiscaux, qui constituent la plus grande partie des revenus, ont été supérieurs de 3 milliards de dollars à ce qui avait été prévu dans le plan budgétaire de 2006, en raison principalement de la hausse des revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les sociétés. De cette somme, 1,4 milliard de dollars découlent des redressements relatifs aux revenus des exercices précédents provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les sociétés, qui ne seront pas reportés aux exercices à venir.

- Le revenu provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers a dépassé de 2 milliards de dollars le montant planifié. Au cours de l'exercice 2006–2007, le traitement des déclarations de revenu de 2005 et d'autres exercices précédents a augmenté de 1,2 milliard de dollars les revenus de ces exercices. Ces augmentations ont été inscrites comme un revenu supplémentaire en 2006–2007, comme l'a été un redressement de 0,1 milliard de dollars relatif à une réévaluation par le gouvernement fédéral du transfert de droits d'impôt de l'Ontario pour 2003. Le reste de l'augmentation découle d'une hausse des revenus en 2006–2007 par rapport aux prévisions contenues dans le plan budgétaire de 2006.
- Le revenu provenant de l'impôt sur les sociétés a dépassé de 1 milliard de dollars le montant du plan budgétaire 2006. Les versements d'impôts finaux pour 2006 de la plupart des sociétés de l'Ontario, qui ont été reçus vers la toute fin de l'exercice 2006–2007, ont été particulièrement importants. En outre, le revenu provenant de l'impôt sur les sociétés en 2006–2007 tenait compte d'un redressement de 0,1 milliard de dollars attribuable à la sous-estimation des données de 2005–2006.
- Les revenus provenant de la taxe sur le tabac ont été de 249 millions de dollars inférieurs aux attentes. Cette diminution a été compensée par d'autres revenus fiscaux supérieurs aux attentes, dont ceux provenant de la taxe de vente au détail, de l'impôt-santé des employeurs, des droits de cession immobilière et de l'impôt sur l'exploitation minière.

Les paiements de transfert du gouvernement fédéral ont dépassé de 454 millions de dollars le montant attendu, en raison principalement des paiements à durée limitée annoncés dans le budget fédéral de 2006 après la publication du budget de 2006 de l'Ontario. Les fonds étaient subordonnés aux résultats finaux du gouvernement fédéral pour 2005–2006, comme en faisaient état ses comptes publics publiés à l'automne 2006. Cet arrangement a causé une incertitude considérable pendant une grande partie de l'exercice en Ontario, rendant plus difficile l'attribution effective des fonds.

Les revenus provenant des sociétés d'État ont atteint 276 millions de dollars de plus que ce qui avait été prévu dans le plan budgétaire de 2006. Le gain le plus important est attribuable à une augmentation de 202 millions de dollars des revenus de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario par rapport aux prévisions, en raison principalement d'un meilleur rendement des casinos commerciaux et de bienfaisance, des jeux de loterie et des hippodromes.

Les autres revenus non fiscaux, qui proviennent principalement de droits, de permis et de diverses activités de vente et de location, ont dépassé les prévisions de 901 millions de dollars. Un gain ponctuel de 573 millions de dollars est attribuable au premier appel public à l'épargne effectué en 2006 par Teranet, l'entreprise qui exploite le système électronique d'enregistrement foncier de l'Ontario. Bien que la province ait vendu sa participation de 50 pour cent dans Teranet en 2003, elle a conservé le droit de participer à la valeur de toute vente future.

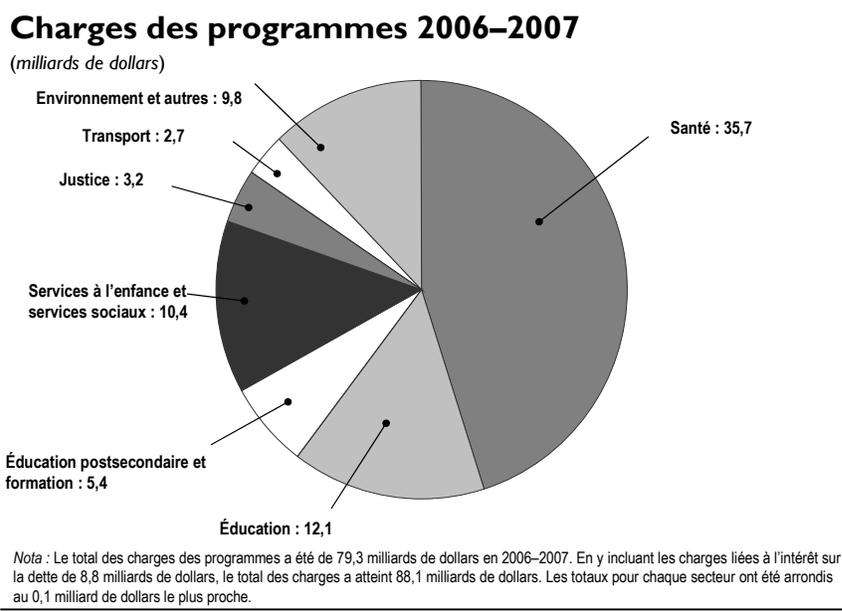
Charges de 2006–2007

Les revenus supplémentaires ont offert au gouvernement la possibilité d'investir des sommes additionnelles dans les programmes prioritaires.

- Les investissements dans le **transport et le transport en commun** ont dépassé les prévisions de 769 millions de dollars, compte tenu de l'engagement de la province à assainir l'air et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les dépenses supplémentaires comprenaient l'attribution de 352 millions de dollars aux municipalités pour l'infrastructure de transport en commun. Une somme supplémentaire de 346 millions de dollars a été versée à la ville de Toronto pour la Toronto Transit Commission ainsi que le remplacement et la remise en état de ses véhicules.
- Dans le **secteur des soins de santé**, les charges ont dépassé de 182 millions de dollars le montant de 35,5 milliards de dollars prévu dans le budget de 2006. Des investissements ont servi à réduire les temps d'attente, à couvrir la hausse des coûts des programmes de médicaments et à mettre en œuvre le Plan d'action pour les services des urgences. De plus, les hôpitaux ont reçu davantage de financement afin d'accroître leur efficacité et de répondre à la pression sur les coûts d'exploitation. Dans certains domaines, les charges réelles ont été inférieures aux attentes. Par exemple, le secteur hospitalier a affiché un excédent à la fin de l'exercice.
- Des dépenses supplémentaires dans le **domaine agricole et les collectivités rurales** ont permis aux agriculteurs de bénéficier d'une augmentation ponctuelle de 96 millions de dollars de l'aide qui leur est consentie à hauteur des fonds versés par le gouvernement fédéral dans le cadre de l'initiative de transition du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole. Les municipalités rurales ont reçu un montant supplémentaire de 140 millions de dollars pour répondre à de pressants besoins en matière d'infrastructure, comme l'amélioration des réseaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, des routes et des ponts.
- Les **municipalités** ont profité d'une augmentation des subventions en capital de 127 millions de dollars pour les initiatives de logement abordable et de 10 millions de dollars pour les initiatives relatives aux friches contaminées.

- Dans le secteur des **services à l'enfance et des services sociaux**, un montant supplémentaire de 153 millions de dollars a permis de fournir des services d'aide sociale et de protection de l'enfance et des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et de faire en sorte que les organismes de services puissent effectuer les investissements nécessaires en immobilisations.
- Les **universités** de la province ont reçu un financement ponctuel de 210 millions de dollars.

La répartition finale des charges des programmes en 2006–2007 a tenu compte de la planification budgétaire et de ces nouvelles initiatives :



Le soutien aux secteurs importants que sont les soins de santé, l'éducation, les études post-secondaires et la formation ainsi que les services à l'enfance et les services sociaux a crû dans tous ces domaines en 2006–2007 par rapport à l'année précédente. Les dépenses gouvernementales dans ces secteurs et dans d'autres ont pour objectif de continuer à améliorer de façon mesurable le sort de la population de l'Ontario.

Les familles et leurs enfants profitent d'améliorations concrètes :

- Presque tous les enfants de la prématernelle à la troisième année sont maintenant dans des classes de 23 élèves ou moins. En 2006–2007, 65 pour cent étaient dans des classes de 20 élèves ou moins, soit plus du double qu'en 2003–2004, alors qu'ils étaient 31 pour cent.

- Les élèves de troisième et de sixième années réussissent mieux en lecture, en écriture et en mathématiques. Les plus récents résultats, soit ceux de 2005–2006, font état d’une augmentation du pourcentage d’élèves dont le rendement est supérieur à la norme aux examens provinciaux de lecture et de mathématiques, qui est passé de 54 pour cent en 2002–2003 à 64 pour cent en 2005–2006.
- Le taux d’obtention d’un diplôme d’études secondaires est passé de 68 pour cent en 2003–2004 à 73 pour cent en 2005–2006. Cela signifie que 12 000 élèves de plus ont obtenu leur diplôme.
- Les inscriptions à temps plein dans les établissements d’enseignement postsecondaire ont augmenté d’environ 86 000 étudiants depuis 2002–2003.
- Les familles ont un meilleur accès à des services de garde de qualité grâce à la création de presque 22 000 nouvelles places en garderie à l’échelle de la province au cours des deux dernières années, dont près de 15 000 en 2006–2007.
- Le nombre d’enfants souffrant de troubles du spectre autistique et bénéficiant d’une intervention comportementale intensive a plus que doublé depuis 2003, atteignant 1 100 en 2006–2007.

La **santé des Ontariennes et des Ontariens** profite aussi d’améliorations concrètes :

- Les temps d’attente ont été réduits pour cinq services de santé importants : les examens d’IRM ou de tomodensitométrie, les remplacements des articulations de la hanche et du genou, certaines chirurgies oncologiques, certaines interventions cardiaques et les chirurgies de la cataracte. On peut trouver des renseignements mis à jour régulièrement sur les temps d’attente à l’adresse www.ontariowaittimes.com. Le budget de 2007 a ajouté les chirurgies pédiatriques à la Stratégie de réduction des temps d’attente de l’Ontario.
- La mise sur pied de 150 équipes Santé familiale, dans lesquelles des médecins de famille, des infirmières, des infirmières praticiennes et d’autres professionnels de la santé travaillent en partenariat, améliore l’accès aux soins de santé primaires et augmente leur efficacité. Le nombre d’Ontariens et d’Ontariennes ayant un accès régulier à un médecin de famille a augmenté de 500 000 depuis 2003.
- Le gouvernement améliore l’accès aux professionnels de la santé en allant de l’avant avec l’embauche de 8 000 infirmières et infirmiers depuis 2003, et l’augmentation de 23 pour cent des admissions dans les facultés de médecine et de 70 pour cent des postes de formation en médecine familiale.
- De nouvelles ententes de responsabilisation avec les hôpitaux ont établi les attentes en matière de financement et des objectifs de rendement clairs, y compris l’engagement à respecter le principe d’équilibre budgétaire, afin d’assurer un système hospitalier durable en Ontario.
- Le gouvernement va de l’avant avec plus de 100 projets de soins de santé pour moderniser, agrandir et améliorer les établissements de soins de santé dans l’ensemble de la province.

- Depuis 2004, 1,8 million d'enfants et de jeunes ont profité gratuitement de trois nouveaux vaccins contre la méningite, la pneumococcie invasive et la varicelle.
- Entre 2003–2004 et 2005–2006, exercice pour lequel nous disposons des plus récentes données, la proportion d'Ontariennes et Ontariens âgés de 15 ans et plus qui disent fumer est passée de 20 à 16 pour cent.

L'**environnement** de l'Ontario profite également d'améliorations concrètes :

- De 2003 à 2006, la diminution de la production d'électricité dans les centrales au charbon a entraîné une réduction de 29 pour cent des émissions de gaz carbonique, soit l'équivalent d'enlever deux millions de voitures de la route durant une année. Pendant la même période, les émissions des centrales au charbon ont chuté de 44 pour cent pour le dioxyde de soufre et de 46 pour cent pour les oxydes d'azote.
- En 2003, il n'y avait que 10 éoliennes dans la province. Il y en a plus de 700 actuellement en place ou faisant l'objet d'un contrat et l'une des plus grandes centrales solaires au monde est en cours de développement en Ontario.
- Grâce à la *Loi de 2006 sur l'eau saine*, l'Ontario bénéficie de l'une des eaux potables les mieux protégées en Amérique du Nord.
- L'Ontario protège en permanence 1,8 million d'acres d'espaces verts dans les zones périphériques urbaines grâce à sa loi de 2005 sur la ceinture de verdure.
- Depuis son entrée en vigueur, la *Loi de 2005 sur les zones de croissance* a contribué à garantir la croissance durable en Ontario. Le premier plan de croissance, qui visait la région élargie du Golden Horseshoe, a été publié en juin 2006 après une vaste consultation auprès des parties intéressées et des collectivités et est maintenant en cours d'application.

La province a obtenu ces résultats tout en respectant un autre de ses engagements : moderniser le gouvernement et accroître son efficacité. En révisant ses programmes, elle a réduit ses charges courantes de 806 millions de dollars par année, dépassant sa cible de 750 millions de dollars.

Programme d'emprunts et d'investissements dans l'infrastructure 2006–2007

Dans le cadre de l'initiative ReNouveau Ontario, la province s'est engagée à investir plus de 30 milliards de dollars dans l'infrastructure avec ses partenaires d'ici 2010 pour améliorer la qualité de vie et tirer parti des avantages économiques de l'Ontario. La priorité est notamment accordée à des domaines comme la santé et l'éducation, ainsi qu'aux investissements visant à renforcer l'économie et les collectivités ontariennes.

En 2006–2007, dans le cadre de ReNouveau Ontario, la province a consacré 6,4 milliards de dollars à l'infrastructure (routes, hôpitaux, écoles, matériel et édifices des collèges et universités, et réseaux d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées) de l'ensemble de l'Ontario. Cela comprenait un montant de 2,6 milliards de dollars en dépenses relatives aux immobilisations corporelles appartenant à la province, aux hôpitaux et aux collèges. La province fournit également

aux conseils scolaires des fonds destinés aux immobilisations qui sont consolidés dans ses états financiers.

De plus, les charges de la province comprenaient d'autres dépenses d'infrastructure et des fonds d'immobilisations à l'intention des universités, des municipalités, des organismes de services sociaux et autres organismes fournisseurs d'importants services publics. Ces charges incluaient des investissements dans les réseaux d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées ainsi que d'autres infrastructures servant à protéger l'environnement. Ces investissements, qui s'élevaient à un total de 3,9 milliards de dollars, ont été inscrits dans l'état des résultats de la province. L'augmentation de 1,1 milliard de dollars de ces charges par rapport au plan budgétaire est attribuable à la décision du gouvernement de fournir des fonds supplémentaires pour les projets d'immobilisations sous forme de paiements de transfert à ses partenaires en raison des excellents résultats financiers obtenus en cours d'exercice.

Investissements dans l'infrastructure¹ **Tableau 3**
(milliards de dollars)

	Budget 2006–2007	Chiffres réels 2006–2007	Différence
Transport	2,4	3,1	0,7
Santé	0,5	0,6	–
Éducation, éducation postsecondaire et formation	1,2	1,1	–
Autres²	1,2	1,6	0,4
Total	5,3	6,4	1,1

¹ Ces totaux comprennent les propres investissements de la province en immobilisations, les transferts aux municipalités et aux universités à des fins d'immobilisations, les dépenses affectées au service de la dette des écoles relativement aux immobilisations, les dépenses engagées pour la réparation et la restauration d'écoles et autres dépenses d'infrastructure. Les transferts à des fins d'immobilisations et autres dépenses d'infrastructure sont passés comme charges dans l'état des résultats de la province.

² La rubrique « autres » comprend les dépenses relatives aux réseaux d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées, les projets d'immobilisations environnementaux, les projets d'immobilisations municipaux, les palais de justice et autres dépenses d'immobilisations dans le secteur judiciaire, les institutions culturelles et autre infrastructure publique.

Nota : Comme les montants budgétés et les variations connexes ont été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Comme une famille qui achète une maison, le gouvernement emprunte pour investir dans des actifs importants qui permettront d'offrir des services aux Ontariennes et Ontariens durant des décennies. La *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* définit la dette provinciale comme la différence entre le total du passif de la province et le total de son actif, qui inclut les routes, les ponts, les édifices gouvernementaux et l'actif net des hôpitaux, des collèges et des conseils scolaires. Cette démarche, où les répercussions liées aux emprunts aux fins d'investissement dans les immobilisations sont compensées par la valeur des actifs, est semblable à la façon dont les familles et les personnes établissent la différence entre le montant de leur prêt hypothécaire et la valeur de leur maison pour calculer l'avoir net.

En termes de comptabilité et dans les états financiers de la province, on fait référence à la différence entre le total du passif et le total de l'actif en parlant de « déficit accumulé » plutôt que

de dette provinciale. Le déficit accumulé, ou la dette provinciale, a diminué de 2,4 milliards de dollars au cours de 2006–2007, passant de 109,2 milliards de dollars en date du 31 mars 2006 à 106,8 milliards de dollars en date du 31 mars 2007. Cette amélioration est attribuable à un excédent de 2,3 milliards de dollars, plus un rajustement de 0,1 milliard de dollars dont il est question à la note 4 des états financiers.

Au moment d'évaluer la solvabilité, les agences de notation de crédit et les investisseurs regardent la dette nette de la province, qui correspond à la différence entre le total de son passif et celui de son actif. La dette nette en 2006–2007 se chiffrait à 141,1 milliards de dollars, en baisse de 0,8 milliard de dollars. Cette amélioration tient compte de l'excédent de 2,3 milliards de dollars affiché par la province, en partie compensé par un investissement net de 1,2 milliard de dollars dans ses propres immobilisations corporelles et une augmentation de 0,3 milliard de dollars de l'actif net des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges.

Par ailleurs, la « dette totale » de la province ne tient compte que des emprunts. En 2006–2007, le gros des fonds destinés à l'investissement de la province dans des immobilisations corporelles a été attribuable à une augmentation nette de 2 milliards de dollars de la dette totale, qui s'élevait à 157,3 milliards de dollars en date du 31 mars 2007.

GESTION GOUVERNEMENTALE DES FINANCES

L'une des principales responsabilités des gouvernements est de gérer les finances publiques de façon responsable. Une bonne gestion financière commence par une saine budgétisation. Le budget expose un plan financier qui tient compte des priorités du gouvernement en ce qui concerne la répartition des finances publiques.

La gestion financière doit de plus tenir compte de l'évolution des circonstances à mesure que l'exercice progresse. Si les revenus sont inférieurs aux attentes, la marge de manœuvre du gouvernement permettant de réagir sera limitée. Ce problème peut s'aggraver, car certains coûts ont tendance à croître lorsque le ralentissement de l'activité économique entraîne une baisse des revenus. Il convient donc de s'assurer que les objectifs financiers sont réalisables même si les résultats sont moins bons que prévu. Cela commence par l'utilisation de prévisions prudentes des revenus et l'intégration d'autres mesures de précaution dans le plan budgétaire.

Prudence du plan de 2006–2007

Le budget de 2006 a respecté la pratique du gouvernement qui consiste à souligner les principaux risques liés au plan ainsi que leurs répercussions potentielles, accompagnés de renseignements détaillés aux pages 85 à 89 des documents budgétaires.

Pour contribuer à protéger le plan des répercussions négatives imprévues causées par ces risques ou d'autres, le plan budgétaire de 2006–2007 comprenait ces mesures de précaution :

- les prévisions des revenus reposaient sur une projection du PIB réel de 2,3 pour cent en 2006, plutôt que sur la projection moyenne de 2,6 pour cent du secteur privé;

- les fonds de prévoyance au titre des immobilisations et de l'exploitation, qui ensemble totalisaient environ 1,3 pour cent des charges totales prévues, ont fourni une protection contre les dépenses supplémentaires attribuables à des événements imprévus;
- les prévisions concernant les intérêts débiteurs sur la dette ont été délibérément prudentes (à la note 3 des États financiers consolidés, il est question de la gestion du risque lié au taux d'intérêt et autres risques liés au programme d'emprunts de la province);
- une réserve de 1 milliard de dollars, distincte des fonds de prévoyance, a été incluse en cas d'événements indésirables imprévus.

Les ministères ont tendance à dépenser moins que ce qui est prévu au budget, étant donné que toute dépense excédentaire exige une autorisation. Compte tenu de cette situation, un montant global correspondant à la sous-utilisation des fonds est inclus chaque année dans le budget. Dans le plan budgétaire de 2006, le montant projeté de ces économies en fin d'exercice était de 700 millions de dollars, soit environ 0,8 pour cent du total des dépenses prévues.

Rapport préélectoral

C'est la première fois, en 2007, que le dépôt du budget a été suivi par la publication du *Rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario* comme l'exige la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* dans les années d'élection générale. Comme l'exige également la loi, le vérificateur général a examiné le rapport qui soulignait la démarche de planification utilisée depuis plusieurs années par l'Ontario.

Le vérificateur général a constaté que la planification financière prudente en Ontario, en plus d'être exigée par la loi, tenait compte des recommandations d'un groupe d'experts indépendants formé en 1995 et « constitue la norme depuis une décennie – au cours de neuf des dix dernières années, le gouvernement a dépassé les objectifs financiers originaux et les fonds disponibles à la fin de l'exercice étaient donc plus élevés que prévu ».

Dans son examen du rapport préélectoral, le vérificateur général a conclu que les prévisions des revenus et des dépenses de la période visée ainsi que les hypothèses sous-jacentes étaient raisonnables. La majeure partie de l'analyse des prévisions des revenus était axée sur l'imposition, qui est la source principale de revenus. Dans son évaluation des modèles et des méthodes utilisées dans la prévision des revenus provenant de quatre impôts principaux, un expert indépendant a conclu qu'ils étaient conformes avec les pratiques exemplaires qui ont cours chez les spécialistes en prévision des revenus.

Gestion financière en cours d'exercice

En 2006–2007, le gouvernement de l'Ontario a géré à la fois les risques de hausse et les risques de perte associés au plan financier. Après le premier trimestre, il a révisé le déficit prévu dans le budget, qui est passé de 1,4 à 0,9 milliard de dollars, si la réserve n'était pas utilisée, afin de tenir compte de nouvelles données.

En réponse aux préoccupations concernant les répercussions potentielles d'une croissance économique au ralenti, le gouvernement a annoncé des mesures de stimulation économique dans le document *Perspectives économiques et revue financière*, publié en octobre 2006. Ces mesures mettaient l'accent sur quatre secteurs importants : la prestation de services et de programmes visant à venir en aide aux travailleurs licenciés ou dont l'emploi était menacé, à accélérer les projets d'infrastructure afin de générer une activité économique et une création d'emplois immédiates, à donner un nouvel élan au commerce interprovincial et à lancer une nouvelle campagne en vue d'encourager les Ontariennes et Ontariens à prendre leurs vacances en Ontario. Une partie des fonds alloués à ces mesures proviennent du produit net du premier appel public à l'épargne de Teranet.

À la fin de l'exercice, les données relatives au traitement des déclarations de revenu et d'autres renseignements indiquaient que les revenus seraient plus importants que prévu. La province a évalué activement ses options d'investissement supplémentaires dans les secteurs stratégiques. On avait demandé aux ministères de cerner les initiatives potentielles bien avant la fin de l'exercice afin d'assurer un délai raisonnable pour l'analyse. Les détails de toutes les approbations en cours d'exercice sont inclus dans le Volume 1 des Comptes publics. La province continue de collaborer avec le vérificateur général, ses partenaires de transfert et ses ministères en vue d'améliorer l'ouverture et la transparence des processus décisionnels concernant l'attribution de subventions en fin d'exercice. Une mise à jour de la directive sur la responsabilité en matière de paiements de transfert, clarifiant le processus d'approbation des subventions et fournissant des mécanismes de contrôle tenant compte de l'importance du montant attribué, soutient également cet objectif.

Afin d'assurer que les dépenses à venir seront égales ou inférieures au montant pouvant être pris en charge par des prévisions prudentes de revenus constants, la province ne s'est pas servie de revenus ponctuels ou à durée limitée afin de financer les initiatives ayant des répercussions importantes sur les charges au-delà de la disponibilité de la source de financement.

Résultats provisoires

La province a publié les prévisions provisoires des résultats de 2006–2007 dans le budget de 2007, déposé en mars de cette année.

Au moment du parachèvement du budget de 2007 le 16 mars, la prévision provisoire du montant total des revenus était supérieure de 3,4 milliards de dollars au plan budgétaire. L'amélioration par rapport au plan est passée à 4,7 milliards de dollars dans les résultats finaux, en raison de nouvelles données qui n'étaient pas disponibles au moment de la publication du budget de 2007.

- Les revenus provenant de l'impôt sur les sociétés ont été supérieurs de 369 millions de dollars dans les résultats finaux par rapport aux chiffres provisoires. L'écart entre les chiffres provisoires et les résultats finaux s'explique par de meilleurs revenus fiscaux après le parachèvement du budget de 2007. Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers ont atteint 370 millions de dollars de plus que les prévisions provisoires, en raison des nouveaux renseignements obtenus à la suite du traitement des déclarations de

revenus de 2006. Les revenus fiscaux provenant de toutes les autres sources ont augmenté de 81 millions de dollars.

- De même, les revenus de placement dans les sociétés d'État ont dépassé de 208 millions de dollars les chiffres provisoires. Les revenus provenant d'autres sources ont été supérieurs de 368 millions, en raison principalement de recouvrements plus élevés par les ministères des dépenses des années précédentes.
- Ces augmentations ont été quelque peu contrebalancées par des paiements de transfert du gouvernement fédéral inférieurs à ce qui avait été prévu dans les résultats provisoires, ramenant à 1,3 milliard de dollars l'augmentation nette du total des revenus par rapport aux données provisoires.

De même, l'obtention de renseignements supplémentaires après le dépôt du budget de 2007 a permis de prévoir avec plus de précision les dépenses de l'année. Le total des dépenses des ministères et des organismes consolidés, tels que les hôpitaux, les collèges et les conseils scolaires, a été inférieur de 705 millions de dollars aux prévisions provisoires.

Comparaison des Résultats provisoires et réels de 2006–2007 (milliards de dollars) **Tableau 4**

	Chiffres provisoires 2006–2007	Chiffres réels 2006–2007	Différence
Revenus			
Impôt sur le revenu des particuliers	23,3	23,7	0,4
Impôt sur les sociétés	10,5	10,8	0,4
Autres impôts	29,7	29,8	0,1
Gouvernement du Canada	14,2	14,0	(0,1)
Revenu des sociétés d'État	4,0	4,2	0,2
Autre	7,5	7,9	0,4
Total des revenus	89,1	90,4	1,3
Charges			
Programmes	80,0	79,3	(0,7)
Intérêt sur la dette	8,8	8,8	–
Total des dépenses	88,8	88,1	(0,7)
Excédent annuel¹	0,3	2,3	2,0

¹ Une réserve de 1 milliard de dollars incluse dans le plan budgétaire ne figure pas dans les résultats ci-dessus, étant donné qu'elle n'a pas été utilisée au cours de l'exercice.

Nota : Comme les données provisoires et les variations connexes ont été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Répercussions sur les périodes de planification futures

L'Ontario n'est pas le seul à avoir obtenu de meilleurs résultats que prévu ces dernières années. Toutes les provinces qui ont publié leurs comptes publics de 2006–2007 ont fait état de revenus supérieurs à ce qui était anticipé. En 2005–2006, les comptes publics de tous les gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral ont démontré que ceux-ci avaient dépassé leurs prévisions budgétaires.

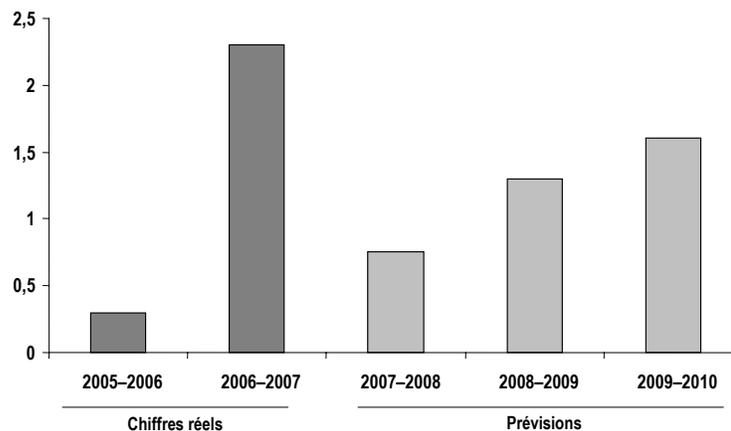
À l'instar des autres gouvernements canadiens, la province doit évaluer l'incidence des résultats d'une seule année sur les années futures.

L'évolution de la situation depuis le budget de 2007 confirme que l'Ontario est nettement en voie d'atteindre cinq excédents consécutifs. Même si la réserve est utilisée, la province prévoit un budget équilibré en 2007–2008. Le plan à moyen terme mis à jour tient compte du report des revenus supérieurs de 2006–2007 à l'exercice 2007–2008 et aux autres années prévues dans le plan, ainsi que de l'investissement de la majeure partie de l'augmentation dans les secteurs de programmes prioritaires.

Dans son examen du rapport préélectoral, le vérificateur général a mentionné qu'en raison de la prudence des pratiques de planification, « il est fort possible que le déficit estimatif de 400 millions de dollars pour l'exercice 2007–2008 se transforme en excédent et que les excédents, estimés à 300 millions pour 2008–2009 et à 400 millions pour 2009–2010, frisent le milliard de dollars ». Le plan financier à moyen terme est conforme à ce point de vue.

En voie d'afficher cinq excédents consécutifs

(milliards de dollars)



Nota : Les chiffres de 2007–2008 à 2009–2010 correspondent aux résultats prévus. Aux fins de cohérence avec les résultats réels de 2005–2006 et de 2006–2007, ces prévisions supposent que les réserves de 750 millions de dollars en 2007–2008, de 1 milliard de dollars en 2008–2009 et de 1,3 milliard de dollars en 2009–2010 ne seront pas nécessaires.

Par ailleurs, le vérificateur général a mentionné dans son examen que la hausse du dollar canadien constituait un risque pour l'économie. Il a conclu que la marge de manœuvre qu'offrait une planification prudente devrait largement compenser toute répercussion. Il a en outre remarqué qu'il y a « une sagesse dans la pratique consistant à injecter une bonne dose de prudence dans les projections de revenus budgétaires ».

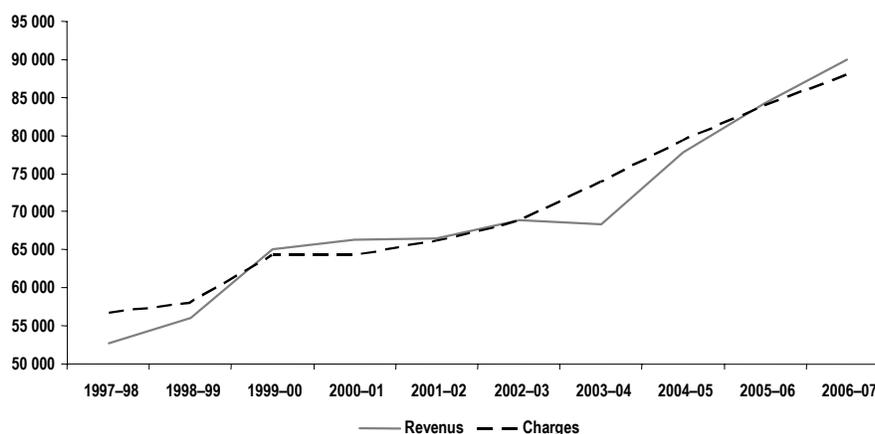
Conformément à ce point de vue, la province continue de faire preuve de prudence dans ses objectifs financiers à moyen terme en raison des risques financiers et économiques et des incertitudes que réserve l'avenir. En plus de l'appréciation du dollar canadien, ces risques

comprennent la hausse du prix du pétrole et des taux d'intérêts ainsi que le ralentissement de l'économie américaine. La province publiera une mise à jour financière à la fin du deuxième trimestre.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

Aperçu sur 10 ans des revenus et des charges

(millions de dollars)



Nota : L'ajout des charges et des revenus liés au secteur de l'électricité a augmenté les charges de 3,9 milliards de dollars et les revenus de 3,3 milliards de dollars en 1999-2000.

En 2003, le gouvernement s'est engagé à remettre l'Ontario sur la voie de la viabilité financière. La démarche prudente des quatre dernières années a permis d'atteindre cet objectif, la province enregistrant des excédents en 2005-2006 et en 2006-2007, éliminant le déficit plus tôt que prévu. Une mise à jour du plan financier a prévu un budget équilibré en 2007-2008, avec un troisième excédent consécutif.

L'engagement à assurer la viabilité financière visait à répondre à l'émergence d'un déficit structurel à la suite des baisses des taux d'imposition à partir de la fin des années 1990. Au départ, les revenus fiscaux ont augmenté en raison d'une croissance économique soutenue. Toutefois, à mesure que les baisses se suivaient et que la croissance économique ralentissait, les revenus ont stagné. Les revenus fiscaux, qui constituent la principale source de revenus récurrente, ont diminué de 1,5 milliard de dollars entre 2000-2001 et 2001-2002.

Le ralentissement de la croissance économique a exercé des pressions sur les charges, qui ont été largement contenues pendant la majeure partie de cette période. L'écart entre la croissance des charges et celle des revenus s'est accentuée en 2003-2004, alors que les revenus prévus ne se sont pas concrétisés et que les dépenses ont augmenté, entraînant un déficit de 5,5 milliards de dollars.

Le gouvernement a adopté des mesures visant à améliorer la gestion des risques financiers et la capacité des plans financiers d'absorber les chocs imprévus. Il a déposé la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, qui exigeait que les plans budgétaires prévoient une réserve en cas d'événements défavorables imprévus. Conformément aux exigences de cette loi, le gouvernement a mis en place un plan de redressement des finances visant à éliminer le déficit. Ce plan, fondé sur une démarche rigoureuse en matière de dépenses, permettait au gouvernement d'être plus efficace, de mettre l'accent sur les résultats dans les secteurs clés et d'assurer une assise durable au chapitre des revenus fiscaux. La présente analyse met particulièrement l'accent sur les résultats de ce plan.

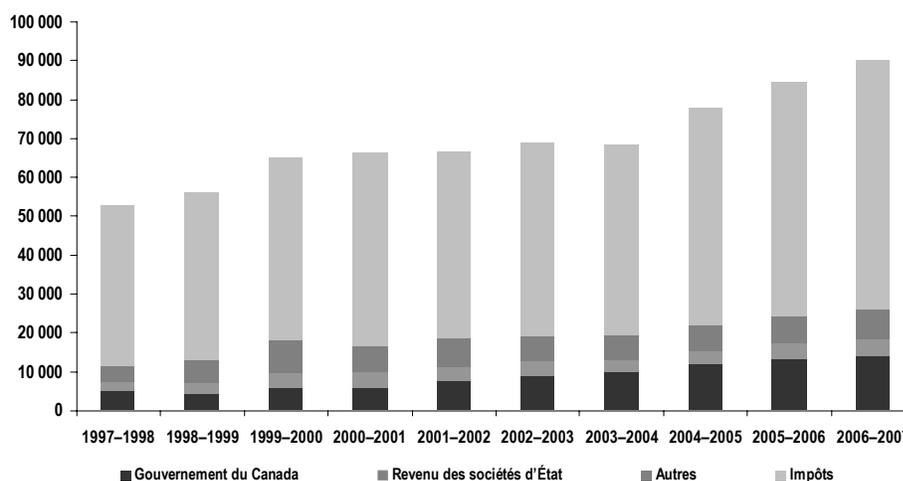
La gestion financière prudente a permis d'observer une amélioration constante des résultats d'exploitation, y compris un deuxième excédent de suite enregistré au dernier exercice. Le plan de redressement des finances mis à jour qui a été présenté dans le budget de 2005 prévoyait que le déficit de la province serait éliminé avant 2007–2008 si la réserve budgétaire n'était pas utilisée ou au plus tard en 2008–2009 si elle l'était. De meilleurs résultats financiers ont aidé la province à éliminer le déficit en 2005–2006, beaucoup plus tôt que prévu, tout en permettant aux dépenses de croître à un taux annuel moyen de 6,1 pour cent. Ce dernier se situait bien en deçà du taux de croissance annuel moyen des revenus de 9,7 pour cent au cours de la même période.

Un plan financier est viable lorsque les revenus peuvent prendre en charge l'augmentation prévue des charges au fil du temps. Bon nombre de charges du gouvernement sont liées à des besoins importants du public qu'il faut combler de façon continue, tels que les soins de santé, les programmes sociaux et l'éducation. Les mesures qu'a adoptées le gouvernement au cours des trois dernières années ont permis de renforcer la gestion financière en se fondant uniquement sur les revenus considérés comme durables et permettant de répondre aux principaux besoins continus du public. Cette démarche sera maintenue.

Revenus : Aperçu sur 10 ans

Composition des revenus

(millions de dollars)



Les revenus ont augmenté au cours des dernières années en raison principalement de la croissance économique, des modifications apportées aux politiques fiscales, de l'augmentation des paiements de transfert du gouvernement fédéral et des changements survenus dans le secteur de l'électricité.

La plus grande partie des revenus de la province provient des impôts, qui représentent actuellement environ 70 pour cent du total. Les revenus fiscaux sont généralement liés à la conjoncture économique et l'augmentation annuelle moyenne de 5,3 pour cent au cours des 10 dernières années correspond de près à la croissance économique, mesurée en fonction du PIB nominal, qui a affiché un taux à peu près semblable.

Tandis que les revenus fiscaux réagissent aux changements économiques, leurs éléments, eux, réagissent de diverses façons. L'impôt sur les sociétés a tendance à être le plus volatil. Cet élément a chuté brusquement en 2001-2002 et a stagné au cours des deux années suivantes, en raison d'une conjoncture économique difficile et des baisses d'impôts. Il a remonté au cours des trois dernières années, affichant un taux de croissance supérieur à celui de l'économie.

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers, de la taxe de vente au détail ainsi que d'autres revenus fiscaux ont généralement stagné de 1999-2000 à 2003-2004. Bien qu'elle ne soit pas aussi volatile que celle des revenus provenant de l'impôt sur les sociétés, la croissance des revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers a accéléré au cours des trois dernières années, contribuant elle aussi à l'augmentation des revenus. L'impôt sur le revenu des particuliers

est progressif, c'est-à-dire qu'en augmentant, le revenu imposable est assujéti à un taux plus élevé; les revenus de cette source croissent donc plus rapidement que l'ensemble des revenus. Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers ont également été stimulés par une forte croissance des revenus de gains en capital et l'amélioration des pratiques d'administration des impôts par l'Agence du revenu du Canada. L'augmentation des autres revenus fiscaux après 2003–2004 est également attribuable en partie à l'introduction d'une contribution-santé en 2004.

Ces dernières années, les paiements de transfert du gouvernement fédéral ont augmenté plus rapidement que les revenus globaux. En 1998–1999, après d'importantes baisses les années précédentes, ces paiements représentaient seulement 8,1 pour cent des revenus de la province.

Le gouvernement fédéral a enregistré un excédent en 1997–1998 et ce n'est qu'à partir de ce moment-là qu'il a entrepris de rehausser les transferts aux provinces et aux territoires. Il a fréquemment procédé à ces hausses en utilisant une partie de ses excédents annuels pour attribuer des fonds supplémentaires aux provinces. En règle générale, elles survenaient après la publication des plans financiers provinciaux. De plus, ces transferts supplémentaires étaient d'une durée limitée et étaient souvent destinés à des fins précises répondant aux priorités du gouvernement fédéral.

Il est beaucoup plus difficile pour la province de s'appuyer sur ce type de transfert pour mettre en œuvre son plan financier et soutenir à long terme ses propres priorités. Ainsi, bien que les transferts fédéraux aient atteint 15,5 pour cent des revenus de la province en 2006–2007, une grande partie de l'augmentation a été accordée sur une base moins sûre que les transferts récurrents, tels que le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

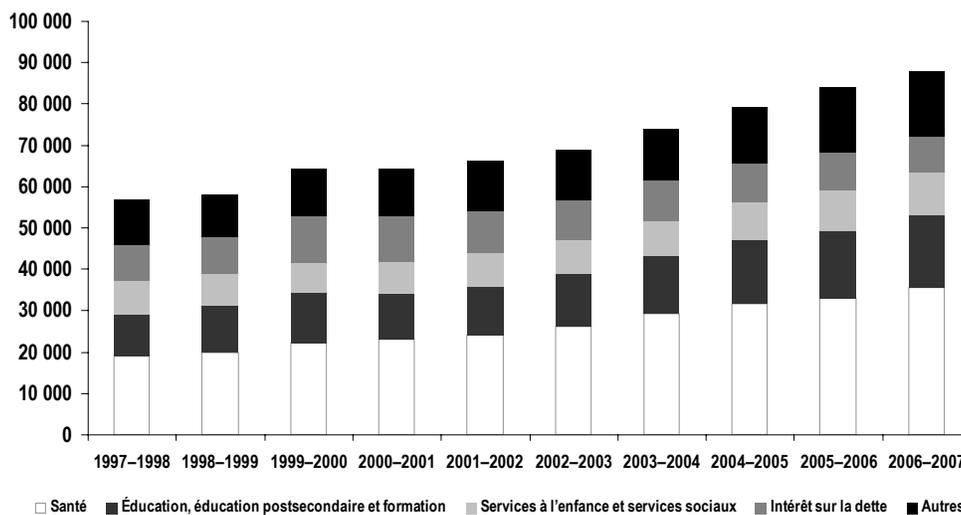
Les revenus provenant des sociétés d'État, dont Ontario Power Generation Inc., Hydro One Inc., la Régie des alcools de l'Ontario et la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, sont généralement fonction de la conjoncture économique ainsi que de facteurs propres au secteur dans lequel chaque société mène ses activités. Le 1^{er} avril 2005, par exemple, l'Ontario Power Generation a commencé à profiter de la réglementation des prix sur la production de certains de ses éléments d'actif, ce qui a généralement amélioré son bénéfice net.

Au total, au cours des 10 dernières années, le taux de croissance des revenus provenant de l'ensemble des sources a été plus élevé que celui de l'économie – soit 6,2 pour cent par rapport à 5,2 pour cent. Toutefois, ce taux tient compte de plusieurs facteurs sur lesquels la province ne peut s'appuyer à long terme, tels que les transferts du gouvernement fédéral à la suite d'excédents annuels et, en 2006–2007, des rajustements ponctuels et des gains, tels que ceux provenant de la transaction avec Teranet.

Charges : Aperçu sur 10 ans

Composition des charges

(millions de dollars)



L'accroissement des revenus des trois dernières années a permis à la province de mettre l'accent sur le financement de programmes répondant à ses priorités dans les secteurs les plus importants, soit la santé, l'éducation, l'éducation postsecondaire et la formation, ainsi que les services à l'enfance et les services sociaux. Ces secteurs représentent ensemble près des trois quarts des charges de la province. Celle-ci a également fait d'importants investissements dans le transport en commun et d'autres éléments d'infrastructure au moyen de transferts aux municipalités et à d'autres organismes publics.

C'est dans le secteur des soins de santé que les charges sont les plus importantes. Elles comprennent celles des hôpitaux, les honoraires versés aux médecins et aux autres praticiens, ainsi que les coûts des médicaments et d'autres programmes de santé. Les dépenses en soins de santé ont augmenté de façon assez constante pendant les dix dernières années. Elles ont atteint 35,7 milliards de dollars en 2006-2007, soit environ 45 pour cent des charges des programmes.

L'accès à de nombreux programmes de soins de santé est offert en vertu d'une loi ou d'un règlement du gouvernement à toute personne qui satisfait aux critères d'admissibilité. Par exemple, tous les résidents de l'Ontario âgés de plus de 65 ans sont admissibles au programme de médicaments. Les programmes doivent répondre à un besoin du public à l'égard des services fournis, ce qui a contribué à la croissance soutenue de ce secteur.

Depuis 2003-2004, le gouvernement a répondu aux besoins résultant des restrictions des dépenses des années précédentes et a investi dans les secteurs prioritaires. Il a plus particulièrement prévu

des sommes au titre de l'augmentation des charges liées aux écoles, à l'éducation postsecondaire et aux besoins des familles. Comme les résultats ont dépassé les prévisions durant cette période, les fonds supplémentaires ont servi à revoir ces engagements à la hausse et à procéder à des investissements stratégiques dans d'autres domaines prioritaires.

Investir dans l'infrastructure de l'Ontario et réduire la dette provinciale

L'une des plus importantes activités de la province est d'investir dans l'infrastructure essentielle à la croissance économique et à une bonne qualité de vie : le transport en commun et autres réseaux de transport, les hôpitaux, les collèges, les écoles et les universités. Le programme ReNouveau Ontario, lancé en 2005, est en voie d'atteindre son objectif, soit d'investir 30 milliards de dollars sur cinq ans.

Au cours des deux dernières années, la province a investi plus de 12 milliards de dollars dans l'infrastructure de l'ensemble de l'Ontario, directement et au moyen de transferts à ses partenaires du secteur parapublic, afin d'en corriger les importantes lacunes.

Les investissements dans l'infrastructure d'électricité de l'Ontario sont essentiels afin de soutenir et d'améliorer la compétitivité de la province et une qualité de vie élevée. Depuis 2003, des projets totalisant environ 3 900 mégawatts de production d'électricité nouvelle, incluant la conservation et la gestion de la demande relatives à ceux-ci, ont fait surface. De plus, des projets d'environ 7 200 mégawatts d'électricité nouvelle sont en cours. Les nouvelles sources d'énergie sont attribuables à 18 contrats de production d'électricité conclus avec l'Office de l'électricité de l'Ontario concernant des projets de production d'énergie renouvelable permettant un nouvel approvisionnement de 1 300 mégawatts supplémentaires ainsi qu'à 98 contrats totalisant plus de 500 mégawatts dans le cadre du Programme d'offre standard en matière d'énergie renouvelable.

Ces projets de production d'électricité comprennent également des investissements par la société de production d'électricité de la province, Ontario Power Generation Inc. En outre, la société de transmission et de distribution de la province, Hydro One Inc., investit dans le maintien et l'amélioration de son infrastructure de fils électriques. Au total, Ontario Power Generation et Hydro One ont investi plus de 5 milliards de dollars dans le maintien et l'élargissement de leurs immobilisations, de 2003–2004 à 2006–2007.

Tel qu'il a été mentionné, la province emprunte pour investir dans les immobilisations, la valeur de l'actif compensant l'emprunt au chapitre de la dette provinciale (ou du déficit accumulé, comme elle est nommée dans les états financiers). La dette provinciale varie d'année en année, les excédents annuels découlant des activités du gouvernement la faisant diminuer, alors que les déficits annuels la font augmenter.

Le déficit accumulé, ou la dette provinciale, est actuellement à son niveau le plus bas depuis 10 ans. À la fin de l'exercice 1997–1998, il se chiffrait à 112,7 milliards de dollars. Il a augmenté l'année suivante en raison du déficit de fonctionnement enregistré par la province. Le déficit accumulé a

grimpé brusquement en 1999–2000, l'année où la province a consolidé la dette restante d'environ 20 milliards de dollars du secteur de l'électricité.

En 2002–2003, la province a adopté les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), l'autorité canadienne en matière de comptabilité gouvernementale, relativement à la comptabilisation de ses immobilisations corporelles dans les Comptes publics. Cela a permis de réduire le déficit accumulé de presque 14 milliards de dollars, la valeur de l'infrastructure de la province étant maintenant reconnue dans ses livres.

Le déficit accumulé a diminué une fois de plus de façon importante en 2005–2006, quand la province a suivi les directives du CCSP pour consolider les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges dans ses comptes. La diminution du déficit accumulé s'est élevée à 16,6 milliards de dollars, compte tenu des investissements passés dans ces secteurs.

Ces modifications importantes se sont ajoutées aux répercussions normales d'année en année des déficits et des excédents annuels sur le déficit accumulé. De 1997–1998 à 2003–2004, la différence entre les déficits et les excédents a entraîné une augmentation du déficit accumulé de 8,4 milliards de dollars. Le déficit accumulé a augmenté de 1,5 milliard de dollars en 2004–2005. Toutefois, il a diminué au cours des deux derniers exercices à la suite d'excédents de 298 millions de dollars en 2005–2006 et de 2,3 milliards de dollars en 2006–2007 pour se chiffrer à 106,8 milliards de dollars le 31 mars 2007.

Le rapport entre la dette provinciale et le PIB (ou, en termes de comptabilité, entre le déficit accumulé et le PIB) est une mesure importante des exigences futures qui s'exerceront sur l'économie en vue de payer pour les décisions des gouvernements précédents. Le rapport est actuellement de 19,1 pour cent, ce qui est de beaucoup inférieur à ce qu'il était il y a 10 ans, soit 31,4 pour cent. Cette diminution est due en partie aux modifications comptables mentionnées ci-dessus et tient compte du fait que la croissance du déficit accumulé a été inférieure en moyenne à celle de l'économie. Cette diminution a été particulièrement forte pendant les trois dernières années, en raison notamment des deux excédents consécutifs.

La valeur d'une démarche responsable

Les bons résultats des dernières années et l'amélioration des perspectives d'avenir démontrent la valeur d'une gestion financière responsable. Une planification prudente apporte souvent des résultats meilleurs que prévu, accordant au gouvernement davantage de souplesse financière et lui permettant des investissements supplémentaires dans d'importants secteurs prioritaires, dont des programmes et la réduction des déficits accumulés.

La gestion financière responsable des quatre dernières années, fondée sur une planification prudente et rigoureuse, a permis un renversement de la situation financière de l'Ontario. La perspective de cinq excédents budgétaires consécutifs réduira les pressions futures sur les ressources de l'Ontario. Cependant, les résultats se font sentir bien au-delà de cet avantage. Ils comprennent également de meilleurs soins de santé, un système d'éducation plus solide, un

meilleur soutien aux familles et des investissements dans l'infrastructure en vue d'aider l'Ontario à tirer profit de ses avantages économiques.

**ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS**



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée législative de la province de l'Ontario

J'ai vérifié l'état consolidé de la situation financière de l'Ontario au 31 mars 2007 ainsi que les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au gouvernement de l'Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la province au 31 mars 2007, ainsi que les résultats de ses activités, les changements de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

Toronto (Ontario)
Le 23 juillet 2007

Jim McCarter, CA
Vérificateur général
Expert-comptable autorisé

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Province de l'Ontario
État consolidé des résultats

	Budget¹ 2006–2007	Chiffres réels 2006–2007	Chiffres réels 2005–2006
(En millions de dollars)			
Revenus (annexe 1)			
Impôt sur le revenu des particuliers	21 671	23 655	21 041
Taxe de vente au détail	16 165	16 228	15 554
Impôt sur les sociétés	9 845	10 845	9 984
Impôt-santé des employeurs	4 314	4 371	4 197
Taxes sur l'essence et les carburants	3 045	3 033	3 010
Contribution-santé de l'Ontario	2 551	2 589	2 350
Autres taxes et impôts	3 683	3 589	3 781
Total des revenus fiscaux	61 274	64 310	59 917
Gouvernement du Canada	13 582	14 036	13 251
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques (annexe 8)	3 920	4 196	4 308
Autres	6 954	7 855	6 749
	85 730	90 397	84 225
Charges (annexes 2 et 3)			
Santé	35 516	35 698	32 947
Éducation	12 062	12 058	11 621
Services sociaux et à l'enfance	10 227	10 442	9 985
Intérêt sur la dette	9 429	8 831	9 019
Environnement, ressources et développement économique	6 534	7 697	8 441
Éducation postsecondaire et formation	5 201	5 383	4 689
Justice	3 167	3 224	3 037
Administration générale et autres charges	4 944	4 795	4 188
	87 080	88 128	83 927
Réserve	1 000		
Excédent (Déficit) annuel	(2 350)	2 269	298
Déficit accumulé au début de l'exercice		(109 155)	(125 743)
Moins : Redressement du passif non capitalisé de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario au début de l'exercice (note 4)		110	
Moins : Actifs nets des organismes du secteur parapublic au début de l'exercice		–	16 290
Déficit accumulé à la fin de l'exercice		(106 776)	(109 155)
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.			
¹ Montants indiqués dans le budget de 2006.			

Province de l'Ontario
État consolidé de la situation financière

Au 31 mars	2007	2006
(En millions de dollars)		
Passif		
Créditeurs et charges à payer (<i>annexe 4</i>)	12 463	13 206
Dette (<i>note 2</i>)	156 993	154 906
Gains non amortis – change	318	426
	157 311	155 332
Contrats d'achat d'électricité (<i>note 4</i>)	2 977	3 389
Passif lié au financement du secteur nucléaire (<i>note 4</i>)	–	768
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (<i>note 5</i>)	1 398	1 686
Autres passifs (<i>note 6</i>)	4 398	3 858
	178 547	178 239
Actif financier		
Espèces et quasi-espèces	4 329	4 447
Placements temporaires (<i>note 7</i>)	2 293	2 979
Débiteurs (<i>annexe 5</i>)	7 876	6 423
Prêts en cours (<i>annexe 6</i>)	7 378	6 875
Autres actifs	1 590	2 417
Investissement dans les entreprises publiques (<i>annexe 8</i>)	13 981	13 170
	37 447	36 311
Dette nette	(141 100)	(141 928)
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (<i>note 8</i>)	17 245	16 034
Actifs nets des organismes du secteur parapublic (<i>annexe 9</i>)	17 079	16 739
	34 324	32 773
Déficit accumulé	(106 776)	(109 155)
Passif éventuel (<i>note 9</i>) et engagements (<i>note 10</i>)		
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.		

Province de l'Ontario
État consolidé de l'évolution de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 mars	2007	2006
(En millions de dollars)		
Excédent annuel	2 269	298
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 120)	(1 675)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	838	815
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	20	45
Pertes (Gains) sur la vente d'immobilisations corporelles	51	(41)
Augmentation des actifs nets des organismes du secteur parapublic (annexe 9)	(340)	(449)
	<u>(1 551)</u>	<u>(1 305)</u>
Diminution (Augmentation) de la dette nette	718	(1 007)
Dette nette au début de l'exercice	(141 928)	(140 921)
Moins : Redressement du passif non capitalisé de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario au début de l'exercice (note 4)	110	–
Dette nette à la fin de l'exercice	(141 100)	(141 928)
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.		

Province de l'Ontario
État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars	2007	2006
(En millions de dollars)		
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	2 269	298
Amortissement des immobilisations corporelles (<i>note 8</i>)	838	815
Pertes (Gains) sur la vente d'immobilisations corporelles	51	(41)
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques (<i>annexe 8</i>)	(4 196)	(4 308)
Montants remis par les entreprises publiques (<i>annexe 8</i>)	3 385	3 381
Diminution du passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs (<i>note 5</i>)	(288)	(61)
Diminution des contrats d'achat d'électricité (<i>note 4</i>)	(412)	(396)
Diminution du passif lié au financement du secteur nucléaire (<i>note 4</i>)	(768)	(642)
Diminution des créditeurs et charges à payer (<i>annexe 4</i>)	(743)	(371)
Diminution d'autres postes	(479)	(2 153)
Flux de trésorerie servant aux activités de fonctionnement	(343)	(3 478)
Opérations liées aux immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 120)	(1 675)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	20	45
Augmentation des actifs nets des organismes du secteur parapublic (<i>annexe 9</i>)	(340)	(449)
Flux de trésorerie servant aux opérations liées aux immobilisations	(2 440)	(2 079)
Investissements		
Diminution des placements temporaires (<i>note 7</i>)	686	1 342
Flux de trésorerie découlant des investissements	686	1 342
Activités de financement		
Emprunts contractés	19 210	19 955
Dette remboursée	(17 231)	(21 424)
Flux de trésorerie découlant des (servant aux) activités de financement	1 979	(1 469)
Diminution nette des espèces et des quasi-espèces	(118)	(5 684)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	4 447	10 131
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	4 329	4 447
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.		

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(TOUS LES TABLEAUX SONT EN MILLIONS DE DOLLARS)

I. Résumé des principales conventions comptables

Méthode de comptabilité

Les états financiers consolidés sont préparés selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, s'il y a lieu, les recommandations du Conseil des normes comptables (CNC) de l'ICCA.

Périmètre comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor associées à celles des organismes qui sont sous le contrôle du gouvernement.

Les hôpitaux publics, les hôpitaux psychiatriques spécialisés, les conseils scolaires et les collèges, qu'on appelle collectivement « organismes du secteur parapublic », sont consolidés par secteur dans les présents états financiers.

Les autres organismes qui sont sous le contrôle de la province et qui répondent à l'un des critères suivants font l'objet d'une consolidation séparée : i) soit des revenus, des charges, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars; ii) soit des sources extérieures de revenus, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars. La liste de ces organismes se trouve à l'annexe 7.

Les activités des organismes qui ne respectent pas les seuils d'importance relative sont ajoutées aux comptes des ministères qui en sont responsables dans les présents états financiers. Les fiducies qui sont administrées par le gouvernement pour le compte d'autres parties sont exclues du périmètre comptable. On trouvera à la note 11 des renseignements sur ces fiducies.

Principes de consolidation

Dans les présents états financiers, les organismes du gouvernement, à l'exception des entreprises publiques et des organismes du secteur parapublic, font l'objet d'une consolidation proportionnelle avec le Trésor. Les redressements nécessaires sont apportés pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les conventions comptables décrites ci-après et pour éliminer les opérations et les comptes importants entre les organismes.

Les entreprises publiques sont définies comme étant les organismes gouvernementaux qui :

- i) ont le pouvoir, sur le plan financier et du fonctionnement, d'exercer des activités commerciales;
- ii) ont pour principale activité et source de revenus la vente de biens et de services à des particuliers et à des organisations non gouvernementales;
- iii) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir leurs obligations grâce aux revenus provenant de sources extérieures au périmètre comptable du gouvernement.

Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. En fonction de cette méthode, les entreprises publiques font l'objet d'un rapport conformément aux principes comptables généralement reconnus applicables aux entreprises commerciales. Leurs actifs nets cumulés sont inclus dans les états financiers au poste Investissement dans les entreprises publiques dans l'état consolidé de la situation financière, et leurs revenus nets cumulés sont présentés sous forme de poste séparé, Revenus d'investissement dans les entreprises publiques, dans l'état consolidé des résultats.

Les organismes du secteur parapublic (OSP) sont inscrits dans les états financiers selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, connue également sous le nom de « consolidation sur une seule ligne », les OSP font l'objet d'un rapport conformément aux principes comptables généralement reconnus applicables aux gouvernements. Les gains et pertes considérables découlant d'opérations entre des organismes à l'intérieur du périmètre comptable du gouvernement sont éliminés lors de la consolidation. Leurs actifs nets cumulés sont inclus dans les états financiers au poste Actifs nets des organismes du secteur parapublic de l'état consolidé de la situation financière. Leurs charges nettes cumulées, soit les charges annuelles totales de tous les organismes du secteur parapublic déduction faite des revenus tirés de sources autres que la province, sont incluses dans les charges dans l'état consolidé des résultats. Les charges nettes cumulées des hôpitaux sont incluses dans les charges liées à la santé, les charges nettes des conseils scolaires sont incluses dans les charges liées à l'éducation et les charges nettes des collèges sont incluses dans les charges liées à l'éducation postsecondaire et à la formation dans l'état consolidé des résultats.

Incertitude de mesure

L'incertitude relative à la détermination du montant indiqué pour un poste dans les états financiers est connue sous le nom d'incertitude de mesure. Une telle incertitude se produit lorsqu'il est raisonnablement possible qu'il existe un écart important entre le montant constaté et un autre montant raisonnablement possible.

Une incertitude de mesure se produit dans les présents états financiers et dans les notes complémentaires en ce qui a trait à l'évaluation des contrats d'achat d'électricité, aux charges à payer liées aux obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs, à la valeur des immobilisations corporelles, et aux revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les sociétés.

L'évaluation des contrats d'achat d'électricité donne lieu à de l'incertitude en raison des fluctuations des prix du marché qui auraient une incidence sur ce passif. Les charges à

payer liées aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs donnent lieu à de l'incertitude parce que les résultats réels peuvent diverger considérablement des meilleures estimations de la province en matière de résultats prévus (par exemple, il peut y avoir une différence entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles concernant le rendement des investissements des actifs des régimes de retraite et les taux tendanciels des coûts des soins de santé pour les prestations accordées aux retraités). La valeur des immobilisations corporelles est incertaine en raison des différences entre la durée de vie utile estimative et la durée de vie utile réelle. Les revenus tirés de l'impôt des particuliers et de l'impôt sur les sociétés sont incertains en raison de la différence éventuelle entre la croissance économique prévue et réelle, et des répercussions des futures cotisations sur les impôts à percevoir.

Les estimations sont fondées sur les données les plus fiables, disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données fournies.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels ils se rapportent et pendant lequel ils sont gagnés. Les sommes reçues avant la fin de l'exercice concernant les revenus qui seront acquis dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées sous forme de passifs.

Charges

Les charges sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel surviennent les événements auxquels elles se rapportent et pendant lequel les ressources sont utilisées. Sont compris :

- les comptes fournisseurs à payer;
- les paiements de transfert;
- l'intérêt sur la dette accumulé;
- les prestations de retraite et les autres avantages sociaux futurs;
- l'amortissement des immobilisations corporelles;
- les charges nettes des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges.

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque toutes les conditions d'admissibilité sont remplies et qu'il est possible de faire une prévision raisonnable de ce montant.

L'intérêt sur la dette comprend : i) l'intérêt sur les emprunts non remboursés, déduction faite des revenus d'intérêt sur les investissements et les prêts; ii) l'amortissement des gains ou pertes de change; iii) l'amortissement des remises, primes ou commissions sur

l'emprunt; iv) l'amortissement des gains et pertes de couverture reportés; v) le service de la dette et d'autres coûts.

Les avantages sociaux futurs comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les allocations de fin d'emploi sont imputés aux charges dans les exercices au cours desquels les employés ont droit aux avantages sociaux. Ces charges constituent la part du gouvernement des coûts des avantages sociaux, y compris les coûts assumés pendant l'exercice en cours, l'intérêt sur la charge ou l'excédent net au titre des avantages sociaux, l'amortissement des gains ou pertes actuariels, les coûts ou les gains découlant de modifications des régimes et d'autres redressements.

D'autres avantages sociaux futurs sont comptabilisés soit au cours de la période pendant laquelle l'obligation du gouvernement se produit, soit lorsque les avantages sociaux sont acquis et accumulés par les employés.

Le coût des immeubles et de l'infrastructure de transport appartenant à la province est amorti et imputé aux charges de façon linéaire pendant la durée de vie utile estimative des biens. L'amortissement des immobilisations corporelles appartenant aux organismes gouvernementaux consolidés dans les présents états financiers est également inclus dans les charges.

La province met progressivement en œuvre les recommandations du CCSP concernant les immobilisations corporelles. Par conséquent, le coût d'acquisition d'autres immobilisations corporelles appartenant à la province, telles que l'ameublement et les véhicules, est imputé aux charges. En outre, pour les contrats importants de location-acquisition conclus par la province, un montant équivalant à la valeur actualisée des paiements de location minimaux requis pour la durée du contrat de location est comptabilisé comme une charge lors de la mise en vigueur du contrat de location, avec une obligation compensatoire enregistrée pour l'obligation locative.

Passif

Le passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations actuelles du gouvernement vis-à-vis de tiers à la suite d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice. Le règlement du passif entraînera le sacrifice d'avantages économiques futurs.

Le passif comprend les obligations actuelles pour les coûts de protection de l'environnement, les pertes probables sur les garanties de prêt consenties par le gouvernement et la réserve pour éventualités quand il est probable qu'une perte sera subie et qu'on peut en déterminer raisonnablement le montant.

Le passif comprend également les obligations envers les entreprises publiques.

Dettes

Les emprunts sont constitués des bons du Trésor, des effets commerciaux, des billets à moyen et à long terme, des obligations d'épargne, des débentures et des prêts.

Les emprunts libellés en devises étrangères qui font l'objet d'une opération de couverture sont comptabilisés selon l'équivalent en dollars canadiens au taux de change établi par les modalités des accords de couverture. Les autres emprunts et éléments d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en cours à la fin de l'exercice, et tout gain ou perte de change est amorti sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

La province a recours à des instruments financiers dérivés afin de réduire au minimum les frais d'intérêt et de gérer les risques. Elle n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de spéculation. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient de l'actif sous-jacent. Les gains ou les pertes découlant des opérations dérivées sont reportés et amortis sur la vie économique restante de l'émission obligatoire afférente.

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs est comptabilisé sur une base actuarielle d'après les hypothèses les plus probables du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs, le rendement des placements, le niveau des salaires des employés, d'autres hypothèses sous-jacentes et, le cas échéant, le taux d'emprunt du gouvernement. Des gains et des pertes actuariels s'ensuivent lorsque les résultats réels des régimes, des autres prestations de retraite et des indemnités de départ diffèrent des prévisions ou que l'on modifie les hypothèses. Ces gains et pertes sont amortis sur le nombre moyen prévu d'années de service non écoulées des participants.

Le passif lié aux avantages sociaux futurs choisis (comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les indemnités de départ) représente la part du gouvernement de la valeur actuarielle actuelle des avantages sociaux attribués aux services rendus par les employés en poste et les anciens employés, moins la part du gouvernement de l'actif des régimes. Le passif comprend également la part de la province du solde non amorti des gains et pertes actuariels et les divers redressements pour des éléments tels que les différences entre la date de fin d'exercice des régimes de retraite et la date de fin d'exercice de la province.

Actif

L'actif désigne les ressources que le gouvernement contrôle et dont il tirera des avantages. Les éléments d'actif sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements donnant lieu à ces avantages.

Actif financier

L'actif financier désigne les ressources qui peuvent être utilisées pour acquitter des dettes ou financer des opérations futures. Il comprend les espèces, les placements temporaires, les débiteurs, les prêts en cours, les avances et l'investissement dans les entreprises publiques.

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la juste valeur.

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction du coût. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque la collecte des débiteurs est jugée douteuse.

Les prêts en cours assortis de conditions privilégiées sont considérés en partie comme des subventions et sont inscrits à la date où ils sont consentis à leur valeur nominale réduite du montant de la portion des prêts constituant une subvention. Le montant de la subvention est imputé aux charges à la date où le prêt est consenti. Le montant de l'escompte du prêt est amorti par imputation aux revenus pendant la durée du prêt. Les prêts en cours comprennent les montants que doivent les entreprises publiques.

Le poste Investissement dans les entreprises publiques représente l'actif net des entreprises publiques. Cet actif est comptabilisé selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, décrite dans la section sur les principes de consolidation.

Actifs nets des organismes du secteur parapublic

Les actifs nets des organismes du secteur parapublic sont constitués des biens corporels et de l'actif financier de ces organismes déduction faite de leur passif. Les actifs de ces organismes sont consolidés, mais ils appartiennent à ces organismes et sont gérés et exploités par ceux-ci. Les immobilisations corporelles des hôpitaux et des collèges sont comptabilisées selon le coût historique dans leurs états financiers. Les intérêts courus lors de la construction de projets importants sont capitalisés et inclus dans le coût historique lorsqu'un financement propre aux projets est prévu. À l'heure actuelle, les conseils scolaires ne comptabilisent pas les immobilisations corporelles dans leurs états financiers, mais un redressement est effectué lors de la consolidation pour comptabiliser le coût historique estimé de leurs terrains et immeubles dans les états financiers de la province.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, à l'aménagement ou à l'amélioration des immobilisations corporelles ainsi que les frais généraux directement attribuables à la construction et à l'aménagement, à l'exclusion des intérêts. Un coût historique estimé a été utilisé lorsque le coût réel était inconnu au moment où la province a mis en œuvre la comptabilité des immobilisations corporelles.

La province met progressivement en œuvre les recommandations du CCSP concernant les immobilisations corporelles appartenant à la province. Les catégories suivantes sont donc incluses dans les immobilisations corporelles et comptabilisées selon le coût historique : les

terrains, les immeubles et l'infrastructure de transport appartenant à la province et toutes les immobilisations corporelles appartenant à des organismes du gouvernement qui sont consolidés dans les présents états financiers. Les immobilisations corporelles qui restent, y compris les actifs loués, les ordinateurs, l'équipement, les véhicules et l'ameublement, sont passées en charges lors de leur acquisition. La province entend adopter les recommandations du CCSP pour les autres immobilisations corporelles qui restent en 2009–2010.

Les coûts d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les améliorations qui prolongent de façon significative la vie utile ou la capacité d'une immobilisation corporelle sont capitalisées. Les contributions externes pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées comme des revenus reportés et amorties selon la même méthode que les immobilisations corporelles apparentées.

2. Dette

La province emprunte sur les marchés nationaux et internationaux. La dette de 157 milliards de dollars au 31 mars 2007 (154,9 milliards de dollars en 2006) se compose essentiellement d'obligations et de débentures émises sur les marchés financiers publics à court et à long terme et de titres de créance internes détenus par certains régimes de retraite du secteur public fédéraux et provinciaux. La dette comprend la dette contractée pour les besoins de la province de 129,1 milliards de dollars (126,9 milliards de dollars en 2006) et la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) de 27,9 milliards de dollars (28 milliards de dollars en 2006). Le tableau qui suit présente le calendrier d'échéances de l'encours de la dette totale de la province, selon les devises pour le remboursement, exprimée en dollars canadiens, et tient compte de l'incidence des contrats d'instruments dérivés connexes.

Dette						2007	2006
Au 31 mars							
Devise	Dollar canadien	Dollar US	Yen japonais	Euro¹	Autres devises²	Total	Total
Échéance :							
2007							21 421 \$
2008	13 213 \$	5 461	320	–	228	19 222 \$	14 019
2009	15 406	4 090	–	795	265	20 556	19 416
2010	9 069	1 629	709	1 443	870	13 720	13 115
2011	6 186	–	–	–	252	6 438	6 254
2012	5 944	1 136	–	–	47	7 127	–
1–5 ans	49 818	12 316	1 029	2 238	1 662	67 063	74 225
6–10 ans	22 902	7 606	98	1 188	2 018	33 812	29 980
11–15 ans	6 424	–	–	–	–	6 424	4 694
16–20 ans	12 300	–	–	–	–	12 300	11 766
21–25 ans	13 606	–	–	–	–	13 606	12 843
26–40 ³ ans	23 788	–	–	–	–	23 788	21 398
Total^{4,5}	128 838 \$	19 922	1 127	3 426	3 680	156 993 \$	154 906 \$
Dette contractée pour les besoins de la province⁶							
	105 180	16 617	1 127	3 426	2 753	129 103	126 873
Dette de la SFIEO							
	23 658	3 305	–	–	927	27 890	28 033
Total^{4,5}	128 838 \$	19 922	1 127	3 426	3 680	156 993 \$	154 906 \$
Taux d'intérêt effectifs (moyenne pondérée)							
2007	6,28 %	4,93 %	3,48 %	5,13 %	4,46 %	6,02 %	–
2006	6,39 %	5,04 %	4,09 %	5,61 %	4,44 %	–	6,14 %

¹ Les emprunts en euros comprennent les emprunts en euros et en francs français.

² Les autres devises comprennent : le dollar australien, le dollar néo-zélandais, la livre sterling, le franc suisse, le dollar de Hong Kong, le rand d'Afrique du Sud et la nouvelle livre turque.

³ L'échéance la plus longue est le 2 juin 2047.

⁴ Au 31 mars 2007, le total de la dette en devises étrangères était de 28,2 milliards de dollars (27,4 milliards de dollars en 2006). De ce montant, 27,2 milliards de dollars ou 96,4 % (26,3 milliards de dollars ou 95,9 % en 2006) étaient des emprunts entièrement couverts en dollars canadiens; le reste, soit 3,6 % (4,1 % en 2006) de la dette en devises étrangères était des emprunts non couverts : 291 millions de dollars (384 millions de dollars en 2006) en dollars américains, 686 millions de dollars (695 millions de dollars en 2006) en yens japonais et 24 millions de dollars (23 millions de dollars en 2006) en francs suisses.

⁵ La dette totale inclut des obligations totalisant 3,3 milliards de dollars (4,8 milliards de dollars en 2006) comprenant des options enchâssées dont peut se prévaloir la province ou le porteur dans certaines conditions.

⁶ Les emprunts en dollars canadiens comprennent des dettes à long terme que la province a contractées. Au 31 mars 2007, une somme de 1 milliard de dollars était détenue (1 milliard de dollars en 2006).

Dette		
Au 31 mars	2007	2006
Dette payable au(x) :		
Investisseurs publics	134 431 \$	130 760 \$
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	10 233	10 233
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	6 411	7 596
Régime de retraite des fonctionnaires	2 502	2 705
Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	1 188	1 285
Société canadienne d'hypothèques et de logement	914	960
Autres ¹	1 314	1 367
Total	156 993 \$	154 906 \$

¹ La dette payable à d'autres comprend la dette payable au régime de retraite de Ryerson, les emprunts du trust des conseils scolaires, de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants, du Musée royal de l'Ontario et de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité.

La juste valeur des emprunts contractés vise à estimer les montants auxquels les titres d'emprunts pourraient être échangés dans le cadre d'une opération entre parties consentantes. Pour établir la valeur de la dette provinciale, on obtient une juste valeur estimative en ayant recours à des flux monétaires actualisés et à d'autres méthodes d'évaluation, puis on la compare aux cotes du marché public lorsqu'elles sont disponibles. Ces estimations sont modifiées par les hypothèses de taux d'actualisation et par le montant et le calendrier des mouvements de trésorerie futurs.

La juste valeur estimative de la dette au 31 mars 2007 était de 174,7 milliards de dollars (170,6 milliards de dollars en 2006). Ce montant est plus élevé que la valeur comptable de 157 milliards de dollars (154,9 milliards de dollars en 2006), en raison des taux d'intérêt actuels qui sont généralement inférieurs aux taux d'intérêt s'appliquant à la dette émise. La juste valeur de la dette ne tient pas compte de l'incidence des contrats d'instruments dérivés connexes.

Emprunts du trust des conseils scolaires

Un trust de conseils scolaires a été constitué en juin 2003 pour refinancer en permanence la dette contractée par 55 conseils scolaires. En juin 2003, le trust a émis des débentures à fonds d'amortissement de 30 ans, totalisant 891 millions de dollars. Il a versé 882 millions de dollars des produits aux 55 conseils scolaires en contrepartie du droit irrévocable de recevoir les futurs paiements de transfert de la province touchant cet emprunt. Ces montants seront réduits au cours de la période de 30 ans par les paiements de transfert que fera le ministère de l'Éducation au trust en vertu du programme des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires. Au 31 mars 2007, les avances de 840 millions de dollars (854 millions de dollars en 2006) aux conseils scolaires étaient comprises dans les autres actifs et les 848 millions de dollars (863 millions de dollars en 2006) en débentures sont comptabilisés dans la dette.

3. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

La province utilise diverses stratégies de gestion du risque et respecte des limites d'exposition rigoureuses pour s'assurer que le risque est géré de façon prudente et efficace. Elle a recours à un certain nombre de stratégies, dont celle des instruments financiers dérivés (« instruments dérivés »).

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle de l'actif sous-jacent. La province utilise les instruments dérivés aux fins de couverture et de réduction des frais d'intérêt. Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des échanges, qui sont des contrats au sens de la loi dans le cadre desquels la province convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie selon une ou plusieurs valeurs nominales à l'aide de taux d'intérêt de référence stipulés pendant une période déterminée. Cela permet à la province de compenser ses obligations actuelles et, en fait, de les convertir en des obligations ayant des caractéristiques plus intéressantes. Parmi les autres instruments financiers dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés, les contrats d'options et les garanties de taux plafond et plancher.

Le risque de change est le risque que la valeur en dollars canadiens des paiements du principal et des intérêts sur les emprunts en devises étrangères et la valeur des opérations en devises étrangères varient en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, la province se sert de contrats d'instruments dérivés, dont des contrats de change à terme, des contrats à terme normalisés, des contrats d'options et des échanges pour convertir en dollars canadiens ses liquidités qui sont en devises étrangères. Les plupart des contrats d'instruments dérivés couvrent la dette sous-jacente en harmonisant toutes les durées cruciales par souci d'efficacité. Lorsque la durée du contrat de change à terme utilisé pour fins de couverture est plus courte que celle de la dette sous-jacente, l'efficacité est assurée par la prolongation de la durée du contrat pour qu'elle s'harmonise avec celle de la dette sous-jacente ou jusqu'à ce que le contrat soit remplacé par un contrat d'instrument dérivé plus long.

En vertu de la politique actuelle, le montant net de la dette sous forme de capital en liquidités sans couverture déduction faite des devises étrangères ne doit pas dépasser 5 % de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO. Au 31 mars 2007, 0,7 % et 0 % (0,8 % et 0 % en 2006) de tous les emprunts étaient dans une position non couverte. Une augmentation de un cent du dollar canadien par rapport au dollar américain entraînerait une hausse de 2,5 millions de dollars du montant de la dette (3 millions de dollars en 2006) et de 2,4 millions de dollars (1,7 million de dollars en 2006) des frais d'intérêt sur la dette. Une baisse de un yen japonais par rapport au dollar canadien se traduirait par une hausse du montant de la dette de 7 millions de dollars (7 millions de dollars en 2006) et une augmentation des frais d'intérêt sur la dette de 2,4 millions de dollars (2 millions de dollars en 2006). Les gains totaux relatifs au change comptabilisés dans l'état des résultats de 2006–2007 s'élevaient à 127 millions de dollars (112 millions de dollars en 2005–2006).

Les charges liées à l'intérêt sur la dette peuvent également varier à cause des changements dans les taux d'intérêt. En ce qui concerne la dette contractée pour les besoins de la province et la dette de la SFIEO, le risque est mesuré selon le risque de révision des taux d'intérêt, qui équivaut à la somme nette du risque lié aux emprunts à taux flottant, des réserves de liquidité et des emprunts à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, exprimé en pourcentage des dettes précitées. Selon la conjoncture, la province accroît ou réduit le risque de révision des taux d'intérêt en contractant ou en remboursant des emprunts à court terme, ou encore en ayant recours à des instruments dérivés ou en annulant certains de ces instruments. En vertu de la politique actuelle, le risque de révision des taux d'intérêt est limité à 35 % dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO.

Au 31 mars 2007, le risque de révision des taux d'intérêt dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO était de 15,3 % et de 14,4 % respectivement (14,1 % et 20,3 % en 2006). En fonction d'instruments financiers portant intérêt à taux flottant dont on disposait à la date du bilan et du refinancement des dettes venant à échéance prévu pour l'exercice à venir, une augmentation de 1 % (100 points de base) des taux d'intérêt entraînerait une hausse de 250 millions de dollars des frais d'intérêt sur la dette (250 millions de dollars en 2006).

Le risque d'illiquidité est le risque que la province ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. En vue de réduire ce risque, la province garde des réserves de liquidité, soit l'encaisse et les placements temporaires (note 7), à des niveaux qui lui permettront de répondre à ses besoins futurs quant à l'encaisse et lui donneront une certaine souplesse quant au calendrier de ses émissions de titres. En outre, la province dispose de programmes de billets à court terme comme sources de liquidité pour éventualités.

Le tableau suivant renferme les dates d'échéance des instruments dérivés de la province en cours au 31 mars 2007, par type d'instrument, en fonction du montant nominal de référence des contrats. Les montants nominaux de référence représentent le volume de contrats dérivés en cours et n'indiquent pas le risque de crédit ou de marché de ces contrats. Ils ne sont pas représentatifs non plus des flux de trésorerie réels.

Valeur nominale du portefeuille des instruments dérivés								2007	2006
Au 31 mars									
Échéance au cours de l'exerc.	2008	2009	2010	2011	2012	6–10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
Échanges :									
Taux d'intérêt	13 798 \$	12 152 \$	8 716 \$	2 111 \$	2 536 \$	24 032 \$	5 220 \$	68 565 \$	64 735 \$
Crédit croisé	6 106	5 301	5 717	499	1 231	12 466	–	31 320	28 435
Contrats de change à terme	1 771	32	–	–	–	–	–	1 803	3 639
Garanties de taux plafond et plancher	50	–	88	–	–	–	–	138	532
Contrats à terme normalisés	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	21 725 \$	17 485 \$	14 521 \$	2 610 \$	3 767 \$	36 498 \$	5 220 \$	101 826 \$	97 341 \$

Les instruments dérivés comportent un risque de crédit, soit le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles quant aux instruments dérivés pour lesquels la province a un gain non réalisé. Le tableau suivant indique le risque de crédit lié au portefeuille des instruments financiers dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des contrats dérivés, au 31 mars 2007.

Risque de crédit	2007	2006
Au 31 mars		
Risque de crédit brut ¹	1 083 \$	1 507 \$
Moins : Conventions de positionnement ²	(898)	(1 395)
Risque de crédit net	185 \$	112 \$

¹ Le risque de crédit brut représente la perte que subirait la province si chacune de ses contreparties manquait à ses engagements au même moment (c.-à-d., la province a un gain non matérialisé).

² Les conventions de positionnement s'appliquent aux contreparties assujetties à des ententes cadres lorsque les dates de règlement des contrats ne coïncident pas.

La province gère le risque de crédit associé aux instruments dérivés notamment en ne faisant affaire qu'avec des contreparties ayant une bonne cote de solvabilité et en surveillant régulièrement la conformité aux limites de crédit. En outre, elle passe, avec la plupart de ses contreparties, des contrats (ententes cadres) comprenant des modalités de résiliation et, le cas échéant, de paiement. Le risque de crédit brut représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps et si la province ne pouvait avoir recours aux provisions des conventions de positionnement. Le risque de crédit net tient compte des effets modérateurs de ces provisions.

4. Passifs de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) fait l'objet d'une consolidation en tant qu'organisme du gouvernement dans les présents états financiers. Le solde d'ouverture du déficit accumulé de la province a été redressé pour tenir compte d'un redressement du passif non capitalisé de la SFIEO. Le passif non capitalisé de la SFIEO a été réduit de 110 millions de dollars pour tenir compte de l'élimination d'un fonds de roulement payable à Ontario Power Generation Inc. (OPG) qui avait été consigné à l'origine dans le passif non consolidé de la SFIEO. Il a été par la suite déterminé qu'aucune obligation n'était liée à ce montant.

Outre le passif courant et la dette à long terme de la SFIEO, comptabilisés dans les présents états financiers sous Crédoiteurs et charges à payer et Dette respectivement, les passifs suivants de la SFIEO sont également comptabilisés dans les présents états financiers :

i) Contrats d'achat d'électricité

Des contrats d'achat d'électricité et des conventions de prêt connexes ont été conclus par Ontario Hydro avec des producteurs indépendants situés en Ontario. À titre de successeur légal d'Ontario Hydro, la SFIEO est la contrepartie de ces contrats. L'obligation découle du fait que ces contrats, qui arrivent à échéance à différentes dates d'ici 2048, prévoient l'achat d'électricité à des prix qui devaient être supérieurs aux prix du marché.

L'obligation envers les producteurs indépendants a été évaluée à 4,3 milliards de dollars selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie puisqu'Ontario Hydro a continué d'exister sous l'appellation SFIEO le 1^{er} avril 1999. Avant que le marché de l'électricité ne soit ouvert à la concurrence en mai 2002, l'électricité achetée auprès des producteurs indépendants était revendue au prix coûtant au réservoir commun de revenus que gère l'OPG. Après l'ouverture du marché, la SFIEO a subi des pertes annuelles sur l'électricité achetée auprès des producteurs indépendants. Le modèle fondé sur la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie a été mis à jour au 31 mars 2003, ce qui a eu pour effet de réduire de 422 millions de dollars le passif estimé pour le faire passer à 3,7 milliards de dollars. Cette modification provenant du changement est amortie en fonction des activités sur une période de 10 ans.

Aux termes de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005, la SFIEO a commencé à toucher les prix contractuels réels pour l'électricité vendue aux consommateurs et elle ne subira plus de pertes découlant de ces contrats d'achat d'électricité. À cette époque, le ministère des Finances a estimé que la majeure partie de la dette serait remboursée sur une période de 12 ans, au fur et à mesure que les contrats d'achat d'électricité prendront fin. La diminution du passif lié aux contrats d'achat d'électricité se chiffrait à 412 millions de dollars en 2006–2007 (396 millions de dollars en 2005–2006). Il en résulte un passif de 3 milliards de dollars au 31 mars 2007 (3,4 milliards de dollars en 2006).

ii) Passif lié au financement du secteur nucléaire

À titre de successeur d'Ontario Hydro, la SFIEO a hérité d'un passif de 2,4 milliards de dollars au titre de la gestion des déchets nucléaires et des obligations liées au déclassement des centrales nucléaires qui a eu lieu avant le 1^{er} avril 1999. La province et l'OPG sont parties à l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA) qui vise à constituer et à gérer des fonds distincts pour veiller à ce qu'on dispose de ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts de déclassement de centrales nucléaires et de gestion des déchets nucléaires pour les centrales nucléaires de l'OPG existantes.

Le conseil d'administration de la SFIEO a approuvé l'obligation liée au financement du secteur nucléaire de la SFIEO dans le cadre du fonds de déclassement, échelonné sur une période de quatre ans. La SFIEO a commencé à verser des contributions en 2003 et a été déchargée entièrement de son obligation, y compris des intérêts, à la suite d'un paiement final le 30 mars 2007.

5. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Passif (Actif) découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs

Au 31 mars	2007	2007	2007	2006
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Obligation au titre des prestations de retraite	61 236 \$	5 818 \$	67 054 \$	64 512 \$
Moins : Actif des régimes de retraite	(68 407)	(364)	(68 771)	(64 111)
Gains actuariels non amortis (pertes)	2 850	(1 059)	1 791	(189)
Redressements ¹	1 324	–	1 324	1 474
Total	(2 997) \$	4 395 \$	1 398 \$	1 686 \$

¹ Les redressements pour les prestations de retraite sont en fonction de ce qui suit :

- les différences qui résultent du fait que des montants sont déclarés par les régimes de retraite le 31 décembre au lieu du 31 mars, date qui correspond à la fin de l'exercice de la province;
- la différence non amortie entre les cotisations des employeurs et les cotisations salariales pour les régimes de retraite conjoints;
- les réductions des cotisations salariales non amorties pour les régimes à répondeur unique;
- le passif initial non capitalisé et non amorti des régimes conjoints;
- les montants à verser par la province qui sont comptabilisés en tant que cotisations dans l'actif des régimes de retraite.

**Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs
pour l'exercice clos
le 31 mars**

	2007	2007	2007	2006
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Coût des avantages sociaux	1 533 \$	327 \$	1 860 \$	1 768 \$
Amortissement des pertes (gains) actuarielles	(336)	94	(242)	(387)
Cotisations salariales	(186)	–	(186)	(173)
Coût des modifications apportées aux régimes	–	–	–	255
Frais d'intérêt (revenu)	(285)	224	(61)	(110)
Redressements ¹	(209)	–	(209)	(113)
Total²	517 \$	645 \$	1 162 \$	1 240 \$

¹ Les redressements pour les prestations de retraite sont constitués de l'amortissement de :

- i) la différence entre les cotisations des employeurs et les cotisations salariales pour les régimes de retraite conjoints;
- ii) les réductions des cotisations salariales pour les régimes à répondant unique;
- iii) le passif initial non capitalisé des régimes conjoints.

² Les charges totales des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs figurent à l'annexe 2. Les charges du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui s'élèvent à 345 millions de dollars (295 millions de dollars en 2005–2006), sont incluses dans les charges liées à l'éducation de l'état consolidé des résultats et elles sont divulguées séparément à l'annexe 3. Les charges des régimes de retraite des fonctionnaires et du SEFPO, qui s'élèvent à 172 millions de dollars (227 millions de dollars en 2005–2006), et les charges des autres avantages sociaux futurs au titre des avantages de retraite, qui s'élèvent à 385 millions de dollars (502 millions de dollars en 2005–2006), sont incluses dans les charges liées à l'administration générale et autres charges de l'état consolidé des résultats. Les charges totales combinées des régimes de retraite des fonctionnaires et du SEFPO et des autres avantages sociaux futurs au titre des avantages de retraite s'élèvent à 557 millions de dollars (729 millions de dollars en 2005–2006) et sont divulguées séparément à l'annexe 3. Les charges résiduelles au titre des autres avantages sociaux futurs sont incluses dans les charges par ministère à l'annexe 3.

Régimes de retraite

La province répond de plusieurs régimes de retraite. Elle est le seul répondant du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et est corépondant pour le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREEO).

Ces trois régimes sont des régimes contributifs à prestations déterminées qui garantissent aux fonctionnaires ainsi qu'aux enseignants et aux administrateurs des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario un revenu déterminé au moment de la retraite. Les prestations sont calculées principalement en fonction du revenu moyen des cinq meilleures années et des années de service des participants, et elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les participants versent normalement aux régimes des cotisations qui représentent de 7 % à 9 % de leur salaire. La province verse des cotisations équivalentes.

Le financement de ces régimes est fondé sur des évaluations actuarielles prévues par la loi et effectuées au moins tous les trois ans. Au cours de l'exercice 2006–2007, la province a versé 797 millions de dollars au RREEO (740 millions de dollars en 2005–2006), 218 millions de dollars (y compris 75 millions de dollars versés à titre de paiement spécial) au RRF (136 millions de dollars en 2005–2006) et 143 millions de dollars au Régime de retraite du SEFPO (143 millions de dollars en 2005–2006). Au cours de l'année civile 2006,

les prestations versées par le RREEO, y compris les fonds transférés à d'autres régimes, ont atteint 3,8 milliards de dollars (3,6 milliards de dollars en 2005), celles versées par le RRF ont été de 822 millions de dollars (793 millions de dollars en 2005) et celles versées par le Régime de retraite du SEFPO ont été de 529 millions de dollars (524 millions de dollars en 2005). En vertu des ententes conclues entre la province et le SEFPO, et entre la province et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEEO), les gains et les pertes établis selon les évaluations actuarielles prévues par la loi doivent être partagés entre les corépondants.

Selon la meilleure estimation du gouvernement, le futur taux d'inflation annuel utilisé pour le calcul des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs déclaré dans les présents états financiers est de 2,5 %; le taux d'indexation salariale, de 3,5 %; le taux d'actualisation et le taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite sont de 6,75 % pour le RREEO, de 6,5 % pour le RRF et de 6,75 % pour le Régime de retraite du SEFPO. Les gains ou les pertes actuariels sont amortis sur une période de 10 à 14 ans.

La province répond également de la Convention de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, ainsi que des régimes d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires. Les charges et le passif de ces régimes sont inclus dans les charges et le passif des prestations de retraite déclarés dans les tableaux précédents.

Autres avantages sociaux futurs

Les autres avantages sociaux futurs sont les avantages non liés aux prestations de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi et les congés rémunérés. Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des autres avantages sociaux futurs (à l'exception des prestations de retraite) pour 2006–2007 est de 4,9 % (4,65 % en 2005–2006).

Avantages de retraite

La province fournit une assurance dentaire, une assurance-vie de base, ainsi que des prestations supplémentaires d'assurance-santé et d'assurance-hospitalisation au personnel à la retraite par l'entremise d'un régime autogéré sans capitalisation à prestations déterminées. Elle a versé 122 millions de dollars à ce régime au cours de l'exercice 2006–2007 (119 millions de dollars en 2005–2006). Le passif associé aux avantages non liés aux prestations de retraite, qui s'élevait à 2,7 milliards de dollars au 31 mars 2007 (2,5 milliards de dollars en 2006), est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges de 385 millions de dollars en 2006–2007 (502 millions de dollars en 2005–2006) sont incluses dans les charges des autres avantages sociaux futurs.

Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul des autres avantages de retraite pour 2006–2007 est de 5,1 % (5,15 % en 2005–2006).

En 2005, la province a conclu une entente avec le SEFPO en vue de la modification de divers avantages touchant les prestations supplémentaires d'assurance-santé. Le coût de ces modifications, qui s'élevait à 211 millions de dollars, est inclus dans les charges au titre des autres avantages sociaux futurs en 2005–2006.

Avantages postérieurs à l'emploi

La province fournit aux employés qui ont cinq années de service complètes une indemnité de départ égale à une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à un maximum 50 % de leur salaire annuel. Les employés qui ont une année de service complète mais moins de cinq années ont également droit à une indemnité de départ en cas de décès, de retraite ou de congédiement. Les indemnités de départ ne sont pas capitalisées et sont administrées par la province. En 2006–2007, la province a versé 48 millions de dollars (49 millions de dollars en 2005–2006) en indemnités de départ. Le passif lié aux indemnités de départ, qui s'élevait à 834 millions de dollars au 31 mars 2007 (805 millions de dollars en 2006) est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges pour 2006–2007, qui s'élèvent à 78 millions de dollars (76 millions de dollars en 2005–2006), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs.

La province fournit aussi, dans le cadre d'un régime autogéré, des indemnités d'accident du travail, des prestations d'invalidité de longue durée ainsi que des prestations ordinaires aux employés qui touchent des prestations d'invalidité de longue durée. Le passif lié aux indemnités d'accident du travail, qui s'élevait à 416 millions de dollars au 31 mars 2007 (360 millions de dollars en 2006), moins les dépôts de 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2006), est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges pour 2006–2007, qui s'élèvent à 98 millions de dollars (53 millions de dollars en 2005–2006), ce qui comprend des paiements de 42 millions de dollars versés en 2006–2007 (41 millions de dollars en 2005–2006), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs.

Le passif non capitalisé lié aux prestations d'invalidité de longue durée, qui s'élevait à 222 millions de dollars au 31 mars 2007 (209 millions de dollars en 2006), fait abstraction des dépôts de 362 millions de dollars (322 millions de dollars en 2006) et est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges de 2006–2007, qui s'élevaient à 77 millions de dollars (82 millions de dollars en 2005–2006) sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs. Un paiement de 64 millions de dollars au titre des prestations d'invalidité de longue durée a été versé en 2006–2007 (56 millions de dollars en 2005–2006).

6. Autres passifs

Autres passifs Au 31 mars	2007	2006
Revenus reportés :		
Transferts fédéraux	1 628 \$	1 407 \$
Immatriculation et permis de conduire	636	579
Autres	782	562
Total des revenus reportés	3 046	2 548
Autres fonds et passifs	1 352	1 310
Total	4 398 \$	3 858 \$

Les transferts fédéraux qu'a reçus la province ont pour but de financer les dépenses provinciales pendant plusieurs années. Ils sont comptabilisés à titre de revenus au cours des périodes déterminées par le gouvernement fédéral dans les ententes sous-jacentes.

Revenus reportés – Transferts fédéraux

	Total des transferts reçus	Inclus dans les revenus		Revenus reportés à des périodes ultérieures		Revenus reportés
		2005–2006 et avant	2006–2007	2007–2008	2008–2009 et après	Au 31 mars 2007
Réduction des temps d'attente	1 655 \$	485 \$	467 \$	468 \$	235 \$	703 \$
Infrastructure pour l'éducation postsecondaire	390	–	195	195	–	195
Investissement pour les transports en commun	352	–	117	117	118	235
Logement abordable	312	–	117	117	78	195
Autres transferts fédéraux	346	7	39	85	215	300
Total	3 055 \$	492 \$	935 \$	982 \$	646 \$	1 628 \$

La province offre l'option de renouveler l'immatriculation des véhicules pour deux ans et de renouveler le permis de conduire pour plusieurs années (deux ans pour les personnes âgées et cinq ans pour tous les autres conducteurs). Les montants perçus en raison de ces

renouvellements pluriannuels sont comptabilisés sur les périodes de validité des immatriculations et des permis dans les revenus.

Les autres revenus reportés comprennent les apports en capital reportés de 531 millions de dollars (313 millions de dollars en 2006) provenant de sources externes pour l'acquisition et la construction d'immobilisations corporelles appartenant à la province.

Les autres fonds et passifs comprennent les prestations et les avantages de retraite liés à la Caisse de retraite des juges provinciaux à la fonction publique et aux Comptes des avantages sociaux supplémentaires des sous-ministres, les fonds grevés d'affectations d'origine externe et divers autres passifs.

7. Placements temporaires

Placements temporaires Au 31 mars	2007	2006
Placements temporaires	7 764 \$	7 327 \$
Plus : Actif acheté dans le cadre des engagements de revente	–	80
Moins : Actif vendu dans le cadre des engagements de rachat	(5 471)	(4 428)
Total	2 293 \$	2 979 \$

La juste valeur des placements temporaires, incluant les actifs achetés et vendus aux termes d'engagements de revente et de rachat, était de 2,4 milliards de dollars au 31 mars 2007 (3,1 milliards de dollars en 2006). Les placements temporaires consistent principalement en placements dans des obligations du gouvernement. La juste valeur est établie à l'aide des valeurs à la cote.

Un engagement de revente est une entente conclue entre deux parties, par laquelle l'acheteur s'engage à revendre un titre à un prix et à une date déterminés. Un engagement de rachat est une entente conclue entre deux parties, par laquelle le vendeur s'engage à racheter un titre à un prix et à une date déterminés.

8. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles Au 31 mars	2007	2007	2007	2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	5 558 \$	– \$	5 558 \$	5 366 \$
Immeubles	4 375	1 456	2 919	2 791
Infrastructure de transport	13 220	5 608	7 612	6 932
Autres	2 460	1 304	1 156	945
Total	25 613 \$	8 368 \$	17 245 \$	16 034 \$

Les terrains englobent les terrains acquis pour l'infrastructure de transport, les parcs et les immeubles et pour toute autre utilisation dans le cadre de programmes ainsi que pour les améliorations foncières dont la durée de vie n'est pas définie. Ils ne sont pas amortis. Les terrains ne comprennent pas les terres de la Couronne acquises en vertu d'un droit.

Les immeubles englobent les installations utilisées pour l'administration et les services, et les immeubles en construction, mais excluent les locaux loués.

L'infrastructure de transport englobe les routes provinciales, les voies ferrées, les ponts et les ouvrages et installations connexes, sauf les terrains et les immeubles.

Les autres immobilisations corporelles englobent le matériel ferroviaire, le matériel informatique, les véhicules, l'ameublement ainsi que le matériel servant à l'administration et aux services qui appartiennent aux organismes du gouvernement qui sont consolidés. Des actifs similaires des ministères provinciaux devraient être inclus dans les états financiers de la province de 2009–2010. Les œuvres d'art et les trésors historiques, y compris l'Édifice de l'Assemblée législative, ne sont pas compris dans les immobilisations corporelles.

Toutes les immobilisations corporelles, à l'exception des immeubles en construction, des terrains et des améliorations foncières dont la durée de vie n'est pas définie, sont amorties de façon linéaire tout au long de leur durée de vie utile estimative. La charge d'amortissement pour l'exercice 2006–2007 a totalisé 838 millions de dollars (815 millions de dollars en 2005–2006). La durée de vie utile des immobilisations corporelles de la province a été estimée comme suit :

Immeubles	20 à 40 ans
Infrastructure de transport	10 à 60 ans
Autres	3 à 25 ans

9. Passif éventuel

Obligations garanties par la province

La limite autorisée pour les prêts garantis par la province au 31 mars 2007 équivalait à 2,9 milliards de dollars (3,8 milliards de dollars en 2006). Les prêts en cours garantis et les autres éventualités s'élevaient à 2,6 milliards de dollars au 31 mars 2007 (3,3 milliards de dollars en 2006). Les présents états financiers renferment une provision de 416 millions de dollars (504 millions de dollars en 2006) établie en fonction d'une estimation de la perte probable découlant de garanties données en vertu du Programme de soutien aux étudiants de l'Ontario.

Ontario Nuclear Funds Agreement

La province, l'Ontario Power Generation Inc. (OPG), une filiale appartenant entièrement à la province, et certaines filiales de l'OPG sont parties à l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA) qui vise à constituer, à capitaliser et à gérer des fonds distincts pour veiller à ce qu'on dispose de ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts de déclassement de centrales nucléaires et de gestion des déchets nucléaires.

En vertu de l'ONFA, la province est tenue d'effectuer des paiements si les coûts estimatifs de gestion des déchets nucléaires dépassent les seuils établis pour un volume donné de combustible épuisé. À l'heure actuelle, on ne peut déterminer la probabilité que les coûts dépassent ces seuils ni estimer la valeur de ces coûts. Les coûts estimatifs seront mis à jour périodiquement en fonction des nouvelles réalités quant à la gestion des déchets nucléaires.

En outre, en vertu de l'ONFA, la province garantit un rendement de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario pour le fonds de gestion des déchets nucléaires. Si le profit réalisé sur l'actif du fonds est supérieur au taux garanti, la province a droit à l'excédent.

Deux ententes ont été conclues pour satisfaire aux exigences de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) relativement aux garanties financières pour couvrir les obligations de l'OPG liées au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires. Une de ces ententes donne à la CCSN accès aux fonds distincts établis en vertu de l'ONFA. L'autre entente procure une garantie provinciale directe à la CCSN au nom de l'OPG. Cette garantie, représentant jusqu'à 1,5 milliard de dollars, a trait à la partie des obligations liées au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires qui n'est pas couverte par les fonds distincts. En retour, la province reçoit de l'OPG des droits annuels équivalant à 0,5 % de la valeur de la garantie provinciale directe.

Logement social – Ententes d'assurance-prêts

En ce qui a trait aux projets de logements à but non lucratif faisant partie du portefeuille provincial, la province doit indemniser la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour tous frais nets, notamment en ce qui a trait à la responsabilité en matière d'atteinte à l'environnement, pouvant résulter du défaut de paiement de prêts

hypothécaires liés à ces projets, directement ou indirectement, par l'entremise du ministère des Affaires municipales et du Logement ou de la Société de logement de l'Ontario.

Au 31 mars 2007, les emprunts hypothécaires en cours étaient de 8,3 milliards de dollars (8,6 milliards de dollars en 2006). Étant donné que les subventions de fonctionnement sont suffisantes pour que tous les versements hypothécaires soient effectués à temps, il est peu probable qu'il y ait défaut de paiement. Jusqu'ici, il n'y a eu aucune demande de règlement pour cause de défaut de paiement à l'égard des prêts hypothécaires assurés.

Créances exigibles de la Couronne

Parmi les créances exigibles de la Couronne, 111 (94 en 2006) s'élèvent à plus de 50 millions de dollars chacune et découlent de poursuites judiciaires en cours ou éventuelles relatives à des revendications territoriales présentées par des Autochtones, à des inexécutions de contrats, à des dommages subis par des personnes ou des biens et pour d'autres raisons semblables. L'aboutissement de ces poursuites étant incertain, on ne peut déterminer le coût que la province devra assumer, le cas échéant.

Société canadienne du sang

Les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada ont conclu une Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive avec la Société canadienne du sang et la Compagnie d'assurance captive de la Société canadienne du sang Limitée, une filiale appartenant entièrement à la Société canadienne du sang établie en vertu des lois de la Colombie-Britannique. Selon cette entente, chaque gouvernement indemnise, au prorata, cette compagnie d'assurance de tout paiement qu'elle est tenue de verser en vertu d'une police d'assurance tous risques liés au sang qu'elle fournit à la Société canadienne du sang. La police a un montant de garantie global de 750 millions de dollars, qui peut couvrir les règlements, les jugements et les coûts de défense. La police est excédentaire et complémentaire à une police d'assurance tous risques de 250 millions de dollars souscrite par la CBS Insurance Company Limited, une filiale de la Société canadienne du sang établie aux Bermudes. Compte tenu de la population actuelle, l'obligation potentielle maximale de l'Ontario en vertu de l'Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive se chiffre à environ 376 millions de dollars. À la connaissance du gouvernement de l'Ontario, il n'y a pas d'instance en cours qui pourrait entraîner une demande de règlement à l'égard de la province en vertu de l'Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive.

10. Engagements

Engagements Au 31 mars	Paiements minimums exigés en :							
	2007	2006	2008	2009	2010	2011	2012	2013 et après
Ontario Power Generation	11 064 \$	10 930 \$	2 542 \$	2 077 \$	1 262 \$	1 650 \$	1 012 \$	2 521 \$
Paiements de transfert	5 158	5 193	1 536	639	364	264	245	2 110
Locations à bail	1 487	1 452	238	197	159	133	104	656
Contrats de construction	1 879	1 007	1 197	467	73	105	4	33
Autres	3 477	6 581	809	471	409	355	328	1 105
Total des engagements	23 065 \$	25 163 \$	6 322 \$	3 851 \$	2 267 \$	2 507 \$	1 693 \$	6 425 \$

Les obligations contractuelles de l'Ontario Power Generation Inc. comprennent les contributions futures en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement de 3,2 milliards de dollars, les obligations à long terme au titre du remboursement de la dette de 3,2 milliards de dollars et les ententes d'approvisionnement en carburant de 2,1 milliards de dollars.

11. Fonds en fiducie sous administration

L'information financière sommaire provenant des états financiers les plus récents des fonds en fiducie sous administration est fournie ci-après.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail Au 31 décembre	2006	2005
Actif	16 398 \$	14 547 \$
Passif	22 395	21 057
Passif non capitalisé	(5 997)	(6 510)
Revenus	5 341	4 416
Charges	4 828	4 506
Excédent (Déficit)	513	(90)
Passif non capitalisé, au début de l'exercice	(6 510)	(6 420)
Passif non capitalisé, à la fin de l'exercice	(5 997) \$	(6 510) \$

Autres fonds en fiducie
Au 31 mars 2007

	Actif	Passif	Solde du fonds (Passif non capitalisé)
Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario	1 292 \$	1 203 \$	89 \$
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	54 \$	232 \$	(178) \$
Fonds de garantie des prestations de retraite	152 \$	265 \$	(113) \$
Au 31 décembre 2006	Actif	Passif	Solde du fonds
Société ontarienne d'assurance-dépôts	111 \$	11 \$	100 \$

Le passif non capitalisé des fonds en fiducie sous administration n'est pas inclus dans les états financiers de la province, car des parties externes en sont responsables. Les plus récents états financiers de ces comptes en fiducie sont reproduits dans le volume 2 des Comptes publics de l'Ontario.

12. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été reclassés au besoin pour se conformer à la présentation de 2007.

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**PAGE**

Annexe 1	Revenus.....	65
Annexe 2	Charges par secteur	67
Annexe 3	Charges par ministère	68
Annexe 4	Créditeurs et charges à payer	69
Annexe 5	Débiteurs	69
Annexe 6	Prêts en cours	70
Annexe 7	Organismes du gouvernement	71
Annexe 8	Entreprises publiques	76
Annexe 9	Organismes du secteur parapublic.....	79

Province de l'Ontario
Annexe I : Revenus

	Budget¹ 2006–2007	Chiffres réels 2006–2007	Chiffres réels 2005–2006
(En millions de dollars)			
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	21 671	23 655	21 041
Taxe de vente au détail	16 165	16 228	15 554
Impôt sur les sociétés	9 845	10 845	9 984
Impôt-santé des employeurs	4 314	4 371	4 197
Contribution-santé de l'Ontario	2 551	2 589	2 350
Taxe sur l'essence	2 303	2 310	2 281
Taxe sur le tabac	1 485	1 236	1 379
Droits de cession immobilière	1 125	1 197	1 159
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	790	757	951
Taxe sur les carburants	742	723	729
Autres revenus fiscaux	283	399	292
	61 274	64 310	59 917
Gouvernement du Canada			
Transfert canadien en matière de santé	7 619	7 702	7 148
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	3 166	3 225	3 052
Suppléments – TCSPS	—	—	584
Logement social	530	532	520
Fonds pour la réduction des temps d'attente	467	467	243
Apprentissage et garde des jeunes enfants	254	253	272
Fiducie pour l'infrastructure en matière d'éducation postsecondaire	—	195	—
Programmes d'infrastructure	359	191	285
Fonds pour les appareils médicaux	—	—	194
Entente Canada-Ontario sur le développement du marché du travail	—	184	—
Services de bien-être aux Autochtones	168	179	182
Fiducie pour l'infrastructure du transport en commun	—	117	—
Fiducie pour le logement abordable	—	117	—
Expansion du bilinguisme	79	82	86
Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées	72	76	81
Système de justice pénale pour les adolescents	66	64	67
Fiducie – Immunisation et santé publique	53	53	52
Aide juridique, droit criminel	43	51	51
Autres	706	548	434
	13 582	14 036	13 251

Province de l'Ontario
Annexe I : Revenus (suite)

	Budget¹	Chiffres réels	Chiffres réels
	2006–2007	2006–2007	2005–2006
(En millions de dollars)			
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques (annexe 8)	3 920	4 196	4 308
Autres revenus			
Ventes et locations	396	1 108	465
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	1 027	991	1 021
Droits – permis de conduire et immatriculation des véhicules	1 021	970	763
Ventes d'électricité	988	863	779
Remaniement des services locaux	811	809	775
Autres droits et permis	556	624	550
Revenus de la Commission des permis d'alcool de l'Ontario	453	467	516
Réduction nette des contrats d'achat d'électricité	412	412	396
Redevances	243	215	191
Revenus de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	145	124	141
Divers	902	1 272	1 152
	6 954	7 855	6 749
Total des revenus	85 730	90 397	84 225

¹ Montants indiqués dans le budget de 2006.

Province de l'Ontario
Annexe 2 : Charges par secteur

Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)	2007	2006
Paiements de transfert	66 571	62 636
Intérêt sur la dette	8 831	9 019
Traitements et salaires	4 707	4 477
Services	3 202	2 747
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (<i>note 5</i>)	1 162	1 240
Achats d'électricité	863	803
Fournitures et matériel	858	794
Amortissement des immobilisations corporelles (<i>note 8</i>)	838	815
Avantages sociaux	636	573
Transports et communications	322	445
Augmentation des actifs nets des organismes du secteur parapublic (<i>annexe 9</i>)	(340)	(449)
Autres charges	478	827
Total des charges	88 128	83 927

Province de l'Ontario
Annexe 3 : Charges par ministère

	Budget¹ 2006–2007	Chiffres réels 2006–2007	Chiffres réels 2005–2006
(En millions de dollars)			
Affaires civiles et Immigration	90	116	92
Affaires intergouvernementales	9	11	10
Affaires municipales et Logement	692	843	926
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	896	1 078	1 147
Bureaux du corps exécutif	19	19	19
Commission de régie interne	169	163	150
Culture	366	410	475
Développement du Nord et Mines	347	318	337
Développement économique et Commerce	328	199	176
Éducation	472	423	440
Conseils scolaires (<i>annexe 9</i>)	11 182	11 290	10 886
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants (<i>note 5</i>)	408	345	295
Énergie	229	229	207
Environnement	301	314	274
Finances	1 192	1 327	1 297
Achats d'électricité	988	863	803
Fonds de prévoyance	995	—	—
Intérêt sur la dette	9 429	8 831	9 019
Formation, Collèges et Universités	3 842	4 110	3 504
Collèges (<i>annexe 9</i>)	1 359	1 273	1 185
Office des affaires francophones	4	4	4
Petites entreprises et Entrepreneuriat	23	25	26
Procureur général	1 297	1 348	1 287
Promotion de la santé	355	391	290
Recherche et Innovation	317	316	332
Renouvellement de l'infrastructure publique	114	426	107
Plan pour éventualités en matière d'immobilisations	175	—	—
Revenu	580	563	442
Richesses naturelles	678	734	628
Santé et Soins de longue durée	19 028	19 162	17 841
Hôpitaux (<i>annexe 9</i>)	16 133	16 145	14 816
Secrétariat des Affaires autochtones de l'Ontario	21	25	50
Secrétariat du renouveau démocratique	10	6	2
Sécurité communautaire et Services correctionnels	1 870	1 876	1 750
Services à l'enfance et à la jeunesse	3 198	3 260	3 267
Services gouvernementaux	795	856	625
Prestations de retraite des fonct./du SEFPO et autres avantages sociaux futurs (<i>note 5</i>)	594	557	729
Services sociaux et communautaires	7 029	7 182	6 718
Tourisme	161	204	210
Transports	1 935	2 739	3 420
Travail	150	147	141
Économies à la fin de l'exercice ²	(700)	—	—
Total des charges	87 080	88 128	83 927

¹ Montants indiqués dans le budget de 2006.

² Aux fins du budget, ces postes n'ont pas été imputés à chaque ministère individuellement.

Province de l'Ontario
Annexe 4 : Créiteurs et charges à payer

Au 31 mars (En millions de dollars)	2007	2006
Paiements de transfert	4 807	5 125
Intérêt sur la dette	4 014	4 313
Passif découlant du trop-payé de l'ARC ¹	931	1 064
Traitements, salaires et avantages sociaux	569	521
Restructuration	88	200
Autres	2 054	1 983
Total des créiteurs et charges à payer	12 463	13 206

¹ ARC – Agence du revenu du Canada

Province de l'Ontario
Annexe 5 : Débiteurs

Au 31 mars (En millions de dollars)	2007	2006
Taxes et impôts	6 473	5 045
Paiements de transfert ¹	1 376	1 349
Autres débiteurs	784	929
	8 633	7 323
Moins : Provision pour créances douteuses ²	(2 172)	(2 004)
	6 461	5 319
Gouvernement du Canada	1 415	1 104
Total des débiteurs	7 876	6 423

¹ Les paiements de transfert à recevoir sont constitués principalement de montants à recouvrer de 857 millions de dollars de l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (838 millions de dollars en 2006) et de 422 millions de dollars du soutien aux étudiants (404 millions de dollars en 2006).

² La provision pour créances douteuses comprend une provision de 788 millions de dollars pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (770 millions de dollars en 2006) et de 344 millions de dollars pour le soutien aux étudiants (342 millions de dollars en 2006).

Province de l'Ontario
Annexe 6 : Prêts en cours

Au 31 mars (En millions de dollars)	2007	2006
Entreprises publiques ¹	3 453	3 979
Étudiants ²	2 159	1 986
Municipalités ³	1 370	1 172
Conseils scolaires et collèges ⁴	866	110
Fonds de garantie des prestations de retraite ⁵	297	308
Entreprises industrielles et commerciales ⁶	286	274
Universités ⁷	165	165
Autres	52	44
	8 648	8 038
Escomptes non amortis ⁸	(378)	(283)
Provision pour créances douteuses ⁹	(892)	(880)
Total des prêts en cours	7 378	6 875

¹ Les prêts consentis aux entreprises publiques ont des taux d'intérêt allant de 4,38 % à 6,65 % (de 3,85 % à 6,65 % en 2006).

² Les prêts consentis aux étudiants ont des taux d'intérêt allant de 4,25 % à 5 % (de 4,25 % à 5 % en 2006).

³ Les prêts consentis aux municipalités ont des taux d'intérêt allant jusqu'à 8 % (7,38 % en 2006).

⁴ Les prêts consentis aux conseils scolaires et aux collèges ont des taux d'intérêt allant 4,56 % à 11,04 % (de 7,25 % à 11,04 % en 2006).

⁵ Le prêt consenti au Fonds de garantie des prestations de retraite est sans intérêt.

⁶ Les prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales ont des taux d'intérêt allant jusqu'à 7,47 % (11,25 % en 2006) et englobent des prêts-subventions totalisant 8,9 millions de dollars (19,3 millions de dollars en 2006), qui sont entièrement couverts par la provision pour créances douteuses.

⁷ Les prêts consentis aux universités sont des hypothèques à des taux d'intérêt allant de 6,13 % à 11,04 % (de 5,88 % à 10,81 % en 2006).

⁸ Les escomptes non amortis sont liés aux prêts consentis aux municipalités totalisant 128 millions de dollars (51 millions de dollars en 2006), aux prêts consentis au Fonds de garantie des prestations de retraite de 145 millions de dollars (151 millions de dollars en 2006) et aux prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales de 105 millions de dollars (81 millions de dollars en 2006).

⁹ La provision pour créances douteuses est liée aux prêts consentis aux étudiants de 714 millions de dollars (693 millions de dollars en 2006), aux prêts consentis aux municipalités de 158 millions de dollars (158 millions de dollars en 2006), aux consentis aux entreprises industrielles et commerciales et aux autres de 20 millions de dollars (29 millions de dollars en 2006).

Périodes de remboursement :	Remboursement du principal	
Années jusqu'à l'échéance	2007	2006
1 an	1 561	1 818
2 ans	661	658
3 ans	868	627
4 ans	748	832
5 ans	337	711
1 à 5 ans	4 175	4 646
6 à 10 ans	1 313	1 006
11 à 15 ans	400	197
16 à 20 ans	366	161
21 à 25 ans	297	60
Plus de 25 ans	157	120
Total partiel	6 708	6 190
Sans échéance fixe	1 940	1 848
Total	8 648	8 038

Province de l'Ontario

Annexe 7 : Organismes du gouvernement

Entreprises publiques¹	Ministère responsable
Agence de foresterie du parc Algonquin (AFPA)	Richesses naturelles
Agence ontarienne des eaux (AOE)	Environnement
Commission de transport Ontario Northland (CTON)	Développement du Nord et Mines
Commission des parcs du Niagara (CPN)	Tourisme
Hydro One Inc. (HOI)	Énergie
Ontario Power Generation Inc. (OPG)	Énergie
Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)	Renouvellement de l'infrastructure publ.
Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO)	Renouvellement de l'infrastructure publ.
Organismes provinciaux¹	Ministère responsable
Action Cancer Ontario	Santé et Soins de longue durée
Aide juridique Ontario	Procureur général
Agence des systèmes intelligents pour la santé	Santé et Soins de longue durée
Agricorp	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Centre des sciences de l'Ontario	Culture
Commission de l'énergie de l'Ontario	Énergie
Commission des courses de l'Ontario	Services gouvernementaux
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	Finances
Fondation Trillium de l'Ontario	Culture
Infrastructure Ontario ²	Renouvellement de l'infrastructure publ.
Institut de recherche agricole de l'Ontario ³	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Musée royal de l'Ontario	Culture
Office de l'électricité de l'Ontario	Énergie
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	Éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario	Éducation
Office ontarien de financement	Finances
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	Tourisme
Réseau GO (Régie des transports en commun de la région de Toronto et Régie des transports en commun du grand Toronto)	Transports
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	Tourisme
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Développement du Nord et Mines
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto	Renouvellement de l'infrastructure publ.
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	Tourisme
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	Finances
Société immobilière de l'Ontario	Renouvellement de l'infrastructure publ.
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	Énergie
Société ontarienne d'hypothèques et de logement ⁴	Affaires municipales et Logement
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	Développement économique et Commerce

¹ Les états financiers vérifiés les plus récents de ces organismes figurent dans les Comptes publics de l'Ontario, volume 2.

² La responsabilité de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique a été confiée à Infrastructure Ontario en 2006–2007.

³ L'organisme a répondu au critère relatif à la consolidation au cours de l'exercice 2006–2007.

⁴ La Société de logement de l'Ontario a été modifiée sous le nom de Société ontarienne d'hypothèques et de logement en 2006–2007.

Province de l'Ontario

Annexe 7 : Organismes du gouvernement

Organismes du secteur parapublic

Hôpitaux publics – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Alliance Chatham-Kent pour la santé	Hôpital de Kirkland et du district
Association des services de santé des hautes-terres d'Haliburton	Hôpital de Markham-Stouffville
Association des soins de santé de Quinte	Hôpital de réadaptation St. John
Bluewater Health	Hôpital de Sault-Sainte-Marie
Centre Baycrest pour soins gériatriques	Hôpital de Scarborough
Centre Bloorview MacMillan	Hôpital de Smooth Rock Falls
Centre de santé de l'Ouest de Parry Sound	Hôpital de Timmins et du district
Centre de santé de Manitoulin	Hôpital de Wingham et du district
Centre de santé Lady Dunn	Hôpital des Soeurs de la Charité d'Ottawa
Centre de santé Meno Ya Win de Sioux Lookout	Hôpital du district de Geraldton
Centre de santé St-Joseph (Guelph)	Hôpital du district de Kemptville
Centre de santé St-Joseph (Toronto)	Hôpital du district de la Huronie
Centre de santé Trillium	Hôpital du district de Perth et de Smiths Falls
Centre de soins de santé Runnymede	Hôpital du district du lac des Bois
Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton	Hôpital General and Marine de Collingwood
Centre de soins de santé West Park	Hôpital général Anson
Centre Sunnybrook des sciences de la santé	Hôpital général d'Almonte
Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario	Hôpital général d'Atikokan
Centre régional de santé de Dryden	Hôpital Général d'Espanola
Centre régional de santé de Peterborough	Hôpital général de Brantford
Centre régional de santé Southlake	Hôpital général de Brockville
Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay	Hôpital général de Guelph
Deep River and District Hospital Corporation	Hôpital général de Haldimand-Ouest
Grey Bruce Health Services	Hôpital Général de Hawkesbury and District General Hospital Inc.
Halton Healthcare Services Corporation	Hôpital général de Kingston
Hamilton Health Sciences Corporation	Hôpital général de la baie James
Headwaters Health Care Centre	Hôpital général de Manitouwadge
Hôpital Alexandra d'Ingersoll	Hôpital général de Mattawa
Hôpital Alexandra Marine and General	Hôpital Général de Nipissing Ouest
Hôpital Bingham Memorial	Hôpital général de Norfolk
Hôpital Bridgepoint	Hôpital général de North Bay
Hôpital central de York	Hôpital général de North York
Hôpital communautaire de Cornwall	Hôpital général de Penetanguishene
Hôpital communautaire de Hornepayne	Hôpital général de St. Thomas-Elgin
Hôpital communautaire de Seaforth	Hôpital général de Stratford
Hôpital communautaire Groves Memorial	Hôpital général de Strathroy-Middlesex
Hôpital Credit Valley	Hôpital général de Woodstock
Hôpital d'Englehart et du district	Hôpital général du comté de Lennox et Addington
Hôpital de Deep River et du district	Hôpital général St. Mary
Hôpital de Hanover et du district	

Province de l'Ontario

Annexe 7 : Organismes du gouvernement

*Hôpitaux publics – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
(suite)*

Hôpital général St-Joseph, Elliot Lake Incorporated

Hôpital général Wilson Memorial

Hôpital Glengarry Memorial

Hôpital Grace de l'Armée du salut de Toronto

Hôpital Grand River

Hôpital Hôtel Dieu (Cornwall)

Hôpital Hôtel-Dieu Grace

Hôpital Joseph Brant Memorial

Hôpital Lady Minto de Cochrane

Hôpital Margaret Cochenour Memorial de Red Lake

Hôpital McCausland

Hôpital Memorial d'Amprior et du district

Hôpital Memorial de Cambridge

Hôpital Memorial de Campbellford

Hôpital Memorial de Carleton Place et du district

Hôpital Memorial de Lincoln Ouest

Hôpital Memorial de Listowel

Hôpital Memorial de St. Marys

Hôpital Memorial du district de Leamington

Hôpital Memorial du district de Nipigon

Hôpital Memorial du district de Tillsonburg

Hôpital Memorial du district de Winchester

Hôpital Montfort

Hôpital Mount Sinai

Hôpital Northumberland Hills

Hôpital Notre-Dame Hospital

Hôpital public de Clinton

Hôpital Queensway-Carleton

Hôpital régional de Pembroke

Hôpital régional de Sudbury Regional Hospital

Hôpital régional de Windsor

Hôpital régional Humber River

Hôpital Ross Memorial

Hôpital Royal Victoria (de Barrie Inc.)

Hôpital St. Michael

Hôpital Sensenbrenner

Hôpital Soldiers' Memorial d'Orillia

Hôpital St. Francis Memorial

Hôpital St. Peter's

Hôpital St. Mary's of the Lake

Hôpital St. Vincent de Paul

Hôpital Stevenson Memorial

Hôpital Temiskaming

Hôpital Victoria de Renfrew

Hôpital War Memorial de Haldimand

Hôpital Willett

Hôpital Women's College

Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa

Institut de réadaptation de Toronto

L'Hôpital d'Ottawa

Lakeridge Health Corporation

London Health Sciences Centre

Maison de soins palliatifs Casey House

Muskoka Algonquin Healthcare

North Wellington Health Care Corporation

Pavillon santé du district de Blind River

Providence Healthcare

Religious Hospitallers of St. Joseph of the Hotel Dieu of Kingston

Religious Hospitallers of St. Joseph of the Hotel Dieu of St. Catharines

Réseau universitaire de santé

Riverside Health Care Facilities Inc.

Rouge Valley Health System

Services de santé de Chapleau Health Services

Services de santé Four Counties

South Bruce Grey Health Centre

South Huron Hospital Association

St. Joseph's Care Group

St. Joseph's Health Care, London

Système de santé de Niagara

The Hospital for Sick Children

Toronto East General Hospital

William Osler Health Centre

Province de l'Ontario

Annexe 7 : Organismes du gouvernement

Hôpitaux psychiatriques spécialisés – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Centre de santé mentale de Whitby
Centre de santé mentale du Nord-Est

Centre de toxicomanie et de santé mentale
Services de santé Royal Ottawa

Conseils scolaires – Ministère de l'Éducation

Airy and Sabine District School Area Board
Algoma District School Board
Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board
Asquith-Garvey District School Area Board
Atikokan Roman Catholic Separate School Board
Avon Maitland District School Board
Bloorview MacMillan School Authority
Bluewater District School Board
Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board
Bruce-Grey Catholic District School Board
Campbell Children's School Authority
Caramat District School Area Board
Catholic District School Board of Eastern Ontario
Collins District School Area Board
Connell and Ponsford District School Area Board
Conseil de district des écoles publiques de langue française n° 59
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien
Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales
Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières
Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario
Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario
Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord
Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest
Conseil scolaire de district du Centre Sud-Ouest
Conseil scolaire de district du Grand Nord de l'Ontario
Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario
District School Board of Niagara
District School Board Ontario North East
Dubreuilville Roman Catholic Separate School Board
Dufferin-Peel Catholic District School Board
Durham Catholic District School Board
Durham District School Board
Essex County Children's Rehabilitation Centre School Authority
Foleyet District School Area Board
Foleyet Roman Catholic Separate School Board
Gogama District School Area Board

KidsAbility School Authority
Lakehead District School Board
Lambton Kent District School Board
Limestone District School Board
London District Catholic School Board
Mine Centre District School Area Board
Missarenda District School Area Board
Moose Factory Island District School Area Board
Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board
Moosonee Roman Catholic Separate School Board
Murchison and Lyell District School Area Board
Nakina District School Area Board
Near North District School Board
Niagara Catholic District School Board
Niagara Peninsula Children's Centre School Authority
Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board
Northeastern Catholic District School Board
Northern District School Area Board
Northwest Catholic District School Board
Ottawa Children's Treatment Centre School Authority
Ottawa Catholic District School Board
Ottawa-Carleton District School Board
Parry Sound Roman Catholic Separate School Board
Peel District School Board
Penetanguishene Protestant Separate School Board
Moosonee District School Area Board
Rainbow District School Board
Rainy River District School Board
Red Lake Area Combined Roman Catholic Separate School Board
Renfrew County Catholic District School Board
Renfrew County District School Board
Simcoe County District School Board
Simcoe Muskoka Catholic District School Board
St. Clair Catholic District School Board
Sudbury Catholic District School Board
Superior North Catholic District School Board

Province de l'Ontario

Annexe 7 : Organismes du gouvernement

Conseils scolaires – Ministère de l'Éducation (suite)

Gogama Roman Catholic Separate School Board	Superior-Greenstone District School Board
Grand Erie District School Board	Thames Valley District School Board
Greater Essex County District School Board	Thunder Bay Catholic District School Board
Halton Catholic District School Board	Toronto Catholic District School Board
Halton District School Board	Toronto District School Board
Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	Trillium Lakelands District School Board
Hamilton-Wentworth District School Board	Upper Canada District School Board
Hastings and Prince Edward District School Board	Upper Grand District School Board
Hornepayne Roman Catholic Separate School Board	Upsala District School Area Board
Huron-Perth Catholic District School Board	Waterloo Catholic District School Board
Huron-Superior Catholic District School Board	Waterloo Region District School Board
James Bay Lowlands Secondary School Board	Wellington Catholic District School Board
Kawartha Pine Ridge District School Board	Windsor-Essex Catholic District School Board
Keewatin-Patricia District School Board	York Region District School Board
Kenora Catholic District School Board	York Catholic District School Board

Collèges – Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Collège Algonquin d'arts appliqués et de technologie	Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale
Collège Cambrian d'arts appliqués et de technologie	Collège Lambton d'arts appliqués et de technologie
Collège Canadore d'arts appliqués et de technologie	Collège Loyalist d'arts appliqués et de technologie
Collège Centennial d'arts appliqués et de technologie	Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie
Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie	Collège Niagara d'arts appliqués et de technologie
Collège Conestoga d'arts appliqués et de technologie	Collège Northern d'arts appliqués et de technologie
Collège Confederation d'arts appliqués et de technologie	Collège Sault d'arts appliqués et de technologie
Collège Durham d'arts appliqués et de technologie	Collège Seneca d'arts appliqués et de technologie
Collège Fanshawe d'arts appliqués et de technologie	Collège Sheridan d'arts appliqués et de technologie
Collège George Brown d'arts appliqués et de technologie	Collège Sir Sanford Fleming d'arts appliqués et de technologie
Collège Georgian d'arts appliqués et de technologie	Collège St. Clair d'arts appliqués et de technologie
Collège Humber de technologie et d'enseignement supérieur	Collège Saint-Laurent d'arts appliqués et de technologie

Province de l'Ontario
Annexe 8 : Entreprises publiques

Sommaire des renseignements financiers sur les entreprises publiques¹ :

Pour l'exercice clos le 31 mars 2007 (En millions de dollars)	Agence de foresterie du parc Algonquin	Hydro One Inc.	Régie des alcools de l'Ontario	Commission des parcs du Niagara
Actif				
Encaisse et placements temporaires	2	331	136	–
Débiteurs	5	842	24	1
Stocks	–	61	321	6
Charges payées d'avance	–	–	20	–
Placements à long terme	–	–	–	–
Immobilisations	1	10 609	233	132
Autres éléments d'actif	3	830	–	–
Total de l'actif	11	12 673	734	139
Passif				
Emprunts bancaires	2	16	–	12
Créditeurs	–	770	369	6
Revenus reportés	–	–	–	–
Passif à long terme	–	5 657	54	2
Autres éléments de passif	–	1 367	–	3
Total du passif	2	7 810	423	23
Actif net	9	4 863	311	116
Revenus	28	4 663	3 928	79
Charges	28	4 211	2 621	80
Revenu net (Perte)	–	452	1 307	(1)
Actif net – Début de l'exercice	9	4 709	283	118
Paiements provenant du (versés au) Trésor	–	(298)	(1 279)	(1)
Actif net	9	4 863	311	116

¹ Les renseignements fournis dans ce tableau représentent les chiffres non vérifiés des entreprises publiques pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007. Des redressements ont été apportés pour éliminer les gains et les pertes liés à la juste valeur marchande comptabilisés par les entreprises publiques.

Agence ontarienne des eaux	Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Commission de transport Ontario Northland	Ontario Power Generation Inc.	Total
42	704	–	15	1 230
12	79	17	397	1 377
–	–	19	678	1 085
3	59	1	–	83
8	–	–	–	8
4	2 412	261	12 738	26 390
125	80	89	9 227	10 354
194	3 334	387	23 055	40 527
–	–	14	–	44
10	444	31	820	2 450
–	13	1	141	155
–	392	36	3 384	9 525
8	174	63	12 757	14 372
18	1 023	145	17 102	26 546
176	2 311	242	5 953	13 981
122	6 085	144	5 613	20 662
117	4 140	151	5 118	16 466
5	1 945	(7)	495	4 196
171	2 044	250	5 586	13 170
–	(1 678)	(1)	(128)	(3 385)
176	2 311	242	5 953	13 981

Agence de foresterie du parc Algonquin (AFPA)

L'Agence de foresterie du parc Algonquin est chargée de la gestion forestière du parc Algonquin.

Agence ontarienne des eaux (AOE)

L'Agence aide les municipalités à améliorer l'efficacité des services de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout, et elle encourage les résidents, municipalités et industries de l'Ontario à conserver l'eau. Elle est également chargée du financement, de la construction et du fonctionnement des réseaux d'eau et d'égouts et fournit des services aux collectivités, selon la méthode de recouvrement des coûts.

Commission de transport Ontario Northland (CTON)

La Commission fournit des services de transport par rail, par autocar, par traversier et par avion ainsi que des services de télécommunications dans le Nord de l'Ontario.

Commission des parcs du Niagara (CPN)

La Commission veille à l'entretien, à la préservation et à l'embellissement des chutes Horseshoe et de la rivière Niagara et de leurs environs entre Fort Erie et Niagara-on-the-Lake.

Hydro One Inc. (HOI)

Les activités principales de Hydro One sont le transport et la distribution d'électricité aux clients de l'Ontario. Cette société est réglementée par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Ontario Power Generation Inc. (OPG)

Les activités principales de l'Ontario Power Generation Inc. consistent à produire et à vendre de l'électricité sur le marché en gros de l'Ontario et dans les marchés interconnectés du Québec, du Manitoba ainsi que du Nord-Est et du Midwest des États-Unis.

Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)

La Régie des alcools de l'Ontario réglemente l'achat, la vente et la distribution d'alcool destiné à la consommation personnelle ainsi que la vente d'alcool à des établissements pourvus d'un permis par l'entremise des magasins de la Régie des alcools, des magasins Brewers' Retail et des magasins des établissements vinicoles dans la province de l'Ontario. La régie achète les vins et les autres boissons alcooliques pour les revendre au public. De plus, elle fait l'essai de tous les produits vendus au public pour assurer des normes élevées de qualité. Enfin, elle fixe les prix des bières, vins et spiritueux.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO)

Aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, la Société administre les loteries et exploite des casinos commerciaux, des casinos à des fins de bienfaisance et des machines à sous installées dans 15 hippodromes de la province.

Province de l'Ontario
Annexe 9 : Organismes du secteur parapublic

Sommaire des renseignements financiers sur les organismes du secteur parapublic :

Pour l'exercice clos le 31 mars 2007¹ (En millions de dollars)	Hôpitaux	Conseils scolaires	Collèges	Total
Charges				
Traitements, salaires et avantages sociaux	12 413	14 396	1 535	28 344
Bourses, prêts aux étudiants et autre aide financière	–	–	82	82
Intérêts débiteurs	67	335	45	447
Charges d'amortissement	788	492	149	1 429
Autres	5 651	3 586	762	9 999
Total des charges	18 919	18 809	2 573	40 301
Revenus				
Impôts fonciers scolaires	–	6 243	–	6 243
Droits, dons et autres revenus primaires	1 000	438	1 071	2 509
Revenus d'intérêts et de placements	37	84	21	142
Autres	1 737	754	208	2 699
Total des revenus	2 774	7 519	1 300	11 593
Charges nettes	16 145	11 290	1 273	28 708
Transferts de la province	16 453	11 223	1 372	29 048
Augmentation/(Diminution) de l'actif net du secteur parapublic	308	(67)	99	340
Actif net – Début de l'exercice	7 752	7 340	1 647	16 739
Actif net	8 060	7 273	1 746	17 079
Actif financier	4 585	2 532	904	8 021
Passif	8 276	10 947	1 440	20 663
Dette nette	(3 691)	(8 415)	(536)	(12 642)
Immobilisations corporelles	11 751	15 688	2 282	29 721
Actif net	8 060	7 273	1 746	17 079

¹ Les montants inscrits ont été redressés en raison de la consolidation afin d'éliminer les gains et les pertes considérables entre organismes, de comptabiliser les immobilisations corporelles des conseils scolaires, et de rendre les conseils scolaires conformes à l'exercice de la province.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Budget de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions des revenus et des charges pour l'exercice à venir. Pour obtenir une version électronique du budget de l'Ontario, il suffit de visiter le site Web du ministère des Finances à www.fin.gov.on.ca.

Budget des dépenses de la province de l'Ontario

Après la présentation du budget de l'Ontario par le ministre des Finances, le Budget des dépenses du gouvernement pour l'exercice commençant le 1^{er} avril est déposé devant l'Assemblée législative. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes du programme de dépenses de chaque ministère que l'Assemblée législative est appelée à approuver conformément à la *Loi de crédits*. Pour une version électronique, visitez www.fin.gov.on.ca.

Finances de l'Ontario

Finances de l'Ontario est un rapport trimestriel sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Il suit l'évolution qui se produit au cours du trimestre et présente de nouvelles perspectives pour le reste de l'exercice. On peut en obtenir un exemplaire gratuit en écrivant au ministère des Finances, Direction des communications et des affaires ministérielles, Édifice Frost Nord, 3^e étage, 95, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1Z1. Pour une version électronique, visitez www.fin.gov.on.ca.

Comptes économiques de l'Ontario

Ce rapport trimestriel contient des données sur la composition de l'activité économique de l'Ontario. On peut en obtenir un exemplaire gratuit en écrivant au ministère des Finances, Direction des communications et des affaires ministérielles, Édifice Frost Nord, 3^e étage, 95, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1Z1. Pour une version électronique, visitez www.fin.gov.on.ca.

Rapport préélectoral 2007 sur les finances de l'Ontario

Ce rapport expose le plan financier du gouvernement pour les exercices 2007–2008 à 2009–2010. On peut en obtenir un exemplaire gratuit en écrivant au ministère des Finances, Direction des communications et des affaires ministérielles, Édifice Frost Nord, 3^e étage, 95, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1Z1. Pour une version électronique, visitez www.fin.gov.on.ca.

Veillez adresser vos commentaires sur le présent rapport à :

L'honorable Greg Sorbara
Ministre des Finances
7^e étage
Édifce Frost Sud
7 Queen's Park Crescent
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7

Vous pouvez également faire parvenir vos commentaires au ministre par courrier électronique à l'adresse suivante :
annualreport@ontario.ca

Ce document est publié en français et en anglais. On peut obtenir l'une ou l'autre de ces versions par la poste en écrivant à Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8 ou en téléphonant au 416 326-5300 ou au 1 800 668-9938 (interurbains sans frais). On peut aller en chercher des exemplaires à la librairie de Publications Ontario, située au 777, rue Bay, Niveau du marché, Toronto. On peut aussi accéder au document par voie électronique en visitant le site Web du ministère des Finances à : www.fin.gov.on.ca.

Pour d'autres renseignements, notamment sur les commandes en ligne, veuillez visiter le site Web de Publications Ontario à www.publications.serviceontario.ca.

This publication is available in English and in French. Copies in either language may be obtained by mail from Publications Ontario, 50 Grosvenor Street, Toronto, Ontario M7A 1N8; by calling (416) 326-5300, toll-free 1-800-668-9938; or by visiting the Publications Ontario Bookstore at 777 Bay Street, Market Level, Toronto. For further options, including on-line ordering, please visit the Publications Ontario website at www.publications.serviceontario.ca. For electronic access, visit the Ministry of Finance website at www.fin.gov.on.ca.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2007
ISSN 0833-1189 (Imprimé)
ISSN 1913-5564 (En ligne)

